

Métropole de Lyon

Archives du Grand Lyon

# ACTIONS MÉTROPOLITAINES FACE À LA CRISE DU CORONAVIRUS (SARS-CoV-2)

Janvier - Septembre 2020



la métropole  
**GRAND LYON**

Guide de recherche

Mai 2021

Guide de recherche établi par

Charlène GAYDON  
Archiviste à la Métropole de Lyon

Sous la direction de Clémence DEMILLY,  
Responsable du pôle conseil, collecte et traitement

Lyon

Février 2021

N° de réf. de l'instrument de recherche : 00011R049

Illustration de couverture : Réserve Métropolitaines - Préparation de packs pour la confection de masques en  
tissus

Photographe : Thierry FOURNIER (cote : dic\_1011phot\_011)

## Table des matières

|   |           |
|---|-----------|
| <b>HISTORIQUE DE LA CRISE SANITAIRE DE SARS-COV-2 PREMIÈRE VAGUE.....</b>                               | <b>6</b>  |
| LE SARS-CoV-2 .....   | 6         |
| Symptômes.....  | 6         |
| Tests et diagnostics .....  | 6         |
| UNE CRISE MONDIALE .....  | 7         |
| CHRONOLOGIE DU VIRUS EN FRANCE MÉTROPOLITAINE .....   | 8         |
| Janvier 2020 .....  | 8         |
| Février 2020 .....  | 9         |
| Mars 2020.....  | 10        |
| Avril 2020.....   | 10        |
| Mai 2020.....   | 11        |
| Juin 2020 .....   | 11        |
| Juillet 2020 .....  | 11        |
| Août 2020 .....   | 11        |
| Septembre 2020 .....  | 11        |
| LA CRISE SANITAIRE DANS LE TERRITOIRE DE LA MÉTROPOLIS DE LYON .....                                    | 12        |
| Janvier 2020 .....  | 12        |
| Février 2020 .....  | 13        |
| Mars 2020 et le confinement.....  | 13        |
| Mai 2020 et le déconfinement .....  | 14        |
| <b>PRÉSENTATION DU PROJET « COLLECTE ACTIVE DES ACTIONS MÉTROPOLITAINES<br/>FACE AU COVID-19 ».....</b> | <b>15</b> |
| CONTEXTE DE RÉALISATION DE LA COLLECTE .....  | 15        |
| DÉFINITION DES LIMITES DU PROJET .....  | 16        |
| MODALITÉS D'EXÉCUTION DE LA COLLECTE .....  | 16        |
| CALENDRIER DE RÉALISATION .....   | 17        |
| <b>PRÉSENTATION DU FONDS .....</b>  | <b>19</b> |
| IDENTIFICATION.....   | 19        |
| CONTEXTE.....   | 20        |
| CONTENU ET STRUCTURE .....  | 20        |
| CONDITIONS D'ACCÈS ET D'UTILISATION.....  | 21        |
| CONTRÔLE DE LA DESCRIPTION.....   | 21        |
| <b>PRÉSENTATION DES SERVICES PRODUCTEURS .....</b>  | <b>22</b> |
| CABINET DU PRÉSIDENT .....  | 22        |
| Direction de l'Information et de la Communication .....   | 22        |
| DÉLÉGATION TERRITOIRES ET PARTENARIATS (DTP) .....  | 22        |
| Direction Adjointe Services et Projets Supports .....   | 22        |
| Direction Adjointe Coordination Territoriale et Projets Partenariaux.....                               | 23        |
| DÉLÉGATION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, EMPLOI ET SAVOIRS (DDEES).....                                     | 23        |
| Direction Innovation et Action Économique.....  | 23        |
| DÉLÉGATION DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE, HABITAT ET ÉDUCATION (DDSHE).....                                   | 24        |
| Institut Départemental de l'Enfance et de la Famille.....   | 24        |
| Direction Vie à Domicile .....  | 24        |
| Direction Vie en Établissement .....  | 25        |

|   |           |
|---|-----------|
| Maison Départementale et Métropolitaine des Personnes Handicapées.....  | 26        |
| Direction de l'Éducation .....  | 27        |
| DÉLÉGATION DÉVELOPPEMENT URBAIN ET CADRE DE VIE (DDUCV) .....   | 27        |
| Direction Eau et Déchets .....  | 27        |
| Direction Adjointe Eau et Assainissement.....   | 27        |
| Direction Adjointe Gestion des Déchets .....  | 28        |
| Direction Voirie, Végétal et Nettoyement.....   | 28        |
| Service Patrimoine Végétal.....   | 28        |
| DÉLÉGATION GÉNÉRALE RESSOURCES (DGR) .....  | 29        |
| Direction Ressources Humaines .....   | 29        |
| Direction Patrimoine et Moyens Généraux.....  | 29        |
| Mission Sûreté Publique, Sécurité et Gestion de Crise .....   | 30        |
| Direction Adjointe Ressources, Logistique et Moyens Généraux .....  | 30        |
| Assemblées et Vie de l'Institution.....   | 30        |
| <b>BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE .....</b>   | <b>31</b> |
| PÉRIODIQUES .....   | 31        |
| PUBLICATION .....   | 31        |
| SITES INTERNET.....   | 31        |
| <b>ANNEXES .....</b>  | <b>32</b> |
| ANNEXE 1 : LISTE DES VERSEMENTS COMPOSANT LE GUIDE DE RECHERCHE.....  | 32        |
| ANNEXE 2 : LISTE DES PAYS TOUCHÉS PAR LE SRAS-CoV-2 CLASSÉS PAR DATE DE DÉTECTION DU VIRUS AU SEIN DE LA POPULATION (SOURCE OMS).....   | 33        |
| ANNEXE 3 : NOMBRE DE PERSONNES TESTÉES POSITIVES AU SRAS-CoV-2 DANS LE MONDE, EN FRANCE, DANS LA RÉGION AUVERGNE RHÔNE-ALPES ET DANS LE DÉPARTEMENT DU RHÔNE ENTRE LE 18 MARS ET LE 4 JUIN 2020 (SOURCE OMS ET MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ)... | 35        |
| ANNEXE 4 : NOMBRE D'AGENTS MÉTROPOLITAINS TESTÉS POSITIFS AU SARS-CoV-2 ENTRE LE 3 MARS ET LE 6 JUIN 2020 (SOURCE DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE LA MÉTROPOLE DE LYON).....   | 36        |
| ANNEXE 5 : NOMBRE D'AGENTS MÉTROPOLITAINS TESTÉS POSITIFS AU SARS-CoV-2 PAR DÉLÉGATIONS (SOURCE DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE LA MÉTROPOLE DE LYON).....   | 37        |
| ANNEXE 6 : DÉCLARATION DE L'UNESCO « TRANSFORMER LA MENACE DU COVID-19 EN UNE OCCASION DE SOUTENIR D'AVANTAGE LE PATRIMOINE DOCUMENTAIRE » (03 AVRIL 2020).....   | 38        |
| ANNEXE 7 : ORGANIGRAMME GÉNÉRAL DE LA MÉTROPOLE DE LYON (13 FÉVRIER 2020).....  | 41        |
| ANNEXE 8 : ORGANIGRAMME DE LA DÉLÉGATION TERRITOIRES ET PARTENARIATS (09 MARS 2020).....  | 42        |
| ANNEXE 9 : ORGANIGRAMME DE LA DÉLÉGATION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, EMPLOI ET SAVOIRS (03 SEPTEMBRE 2020).....   | 43        |
| ANNEXE 10 : ORGANIGRAMME DE LA DÉLÉGATION DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE, HABITAT ET ÉDUCATION (10 MARS 2020).....   | 44        |
| ANNEXE 11 : ORGANIGRAMME DE LA DÉLÉGATION DÉVELOPPEMENT URBAINE ET CADRE DE VIE (17 JUILLET 2019).....  | 45        |
| ANNEXE 12 : ORGANIGRAMME DE LA DÉLÉGATION GÉNÉRAL RESSOURCES 09 MARS 2020).....   | 46        |
| <b>SIGLES .....</b>   | <b>47</b> |

# HISTORIQUE DE LA CRISE SANITAIRE DE SARS-COV-2 PREMIÈRE VAGUE

La crise sanitaire du SARS-COV-2, aussi appelée crise du Coronavirus, est une pandémie qui a touché l'ensemble de la planète. Découverte le 31 décembre 2019 à Wuhan, dans la province du Hubei en Chine, le virus s'est ensuite propagé à l'ensemble du globe au cours de l'année 2020.

## LE SARS-CoV-21

Le SARS-CoV-2 est une pneumonie virale de cause inconnue qui a émergé dans la province de Hubei en décembre 2019. Suite à son identification comme un nouveau coronavirus par les autorités chinoises et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) le 9 janvier 2020, il prend l'appellation 2019-nCoV puis SARS-CoV-2. Ce virus est responsable d'une nouvelle maladie infectieuse respiratoire.

### ***Symptômes***

Cette maladie respiratoire prend la forme d'une pneumonie dont la durée moyenne d'incubation est de cinq jours. Ses premiers symptômes sont : les maux de tête, les douleurs musculaires, la fatigue, la fièvre. Par la suite, arrivent les symptômes respiratoires tels que douleurs thoraciques et la gêne respiratoire conduisant le plus souvent à une hospitalisation des malades. Dans un second temps, d'autres symptômes cliniques ont été identifiés comme résultant de cette maladie, à l'instar de la perte du goût et de l'odorat ou d'une atteinte au système nerveux central. La gravité de l'ensemble de ces symptômes nécessite une hospitalisation d'environ 20% des malades et une admission en réanimation de 5% de ceux-ci. Enfin, des études observationnelles menées au cours de l'année 2020 ont démontré l'existence de porteurs dits asymptomatiques ou paucisymptomatiques chez 30 à 60% des personnes infectées.

### ***Tests et diagnostics***

La détection de la présence du virus SARS-CoV-2 dans l'organisme d'une personne s'effectue à l'aide de tests de dépistage de trois types :

- les tests virologiques dits RT-PCR (Reverse Transcriptase Polymerase Chain Reaction) permettent d'identifier si une personne est porteuse du virus au moment du test via à un prélèvement par nasale ou salivaire.

---

<sup>1</sup> Toutes les informations à caractère médical sur le SARS-CoV-2 sont issues des travaux de l'Institut Pasteur sur la maladie.

- les tests antigéniques rapides, qui viennent en complément des tests RT-PCR, permettent de déterminer si la personne est infectée au moment du test. Ce test est prioritairement réservé aux personnes symptomatiques.
- les tests sérologiques permettent de rechercher si la personne a développé une réaction immunitaire suite à un contact avec le virus.

## UNE CRISE MONDIALE

La crise du SARS-CoV-2 a débuté le 17 novembre 2019 suite à la découverte d'un patient atteint d'une nouvelle forme de pneumopathie dans la province d'Hubei en Chine. Par la suite, la maladie s'est propagée au sein de cette province chinoise conduisant les autorités du pays à informer l'OMS le 31 décembre 2019. Cette dernière décide de déclencher une alerte internationale pour risque de pandémie le 9 janvier 2020 et il nomme ce nouveau virus SARS-CoV-2. Le 23 janvier 2020, elle annonce que la maladie est transmissible entre humains. Suite à l'évolution de la maladie, le 30 janvier 2020, l'OMS déclare officiellement que l'épidémie de SARS-CoV-2 constitue une urgence de santé publique de portée internationale (USPPI). Enfin, le 11 mars 2020, le directeur général de l'OMS déclare le SARS-CoV-2 comme pandémie mondiale.

Dans le même temps, le virus se propage à l'ensemble de la planète (voir Figure 1), touchant successivement l'Asie du Sud-Est, puis l'Amérique, l'Europe, l'Océanie, l'Afrique et le Moyen-Orient. Au total, le virus a touché l'ensemble des continents ainsi que la quasi-totalité des pays du globe à l'exception de :

- |                     |              |
|---------------------|--------------|
| - La Corée du Nord. | - Le Palaos. |
| - Le Turkménistan.  | - Le Samoa.  |
| - Le Kiribati.      | - Le Tonga.  |
| - Le Nauru.         | - Le Tuvalu. |

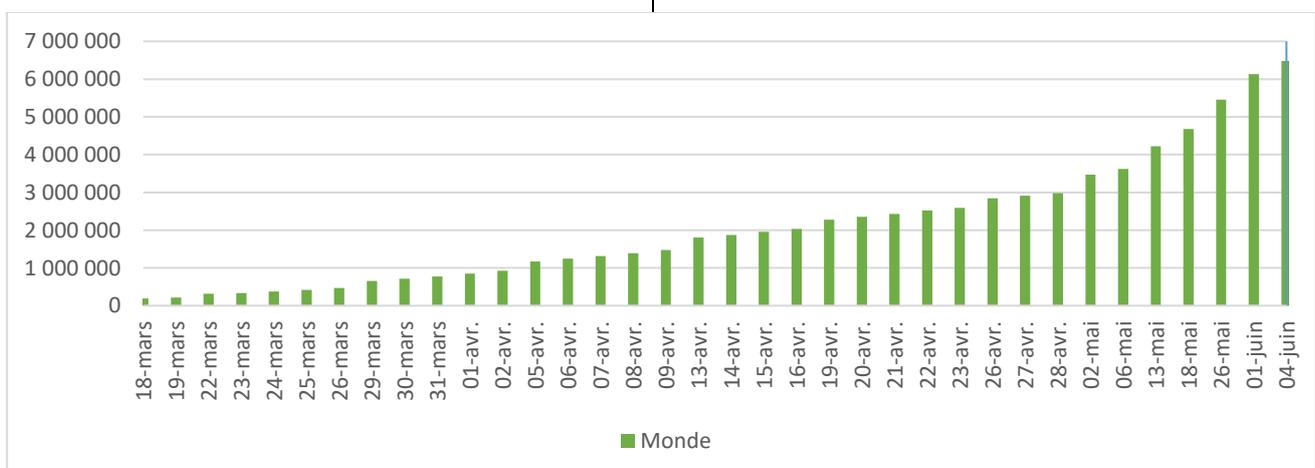
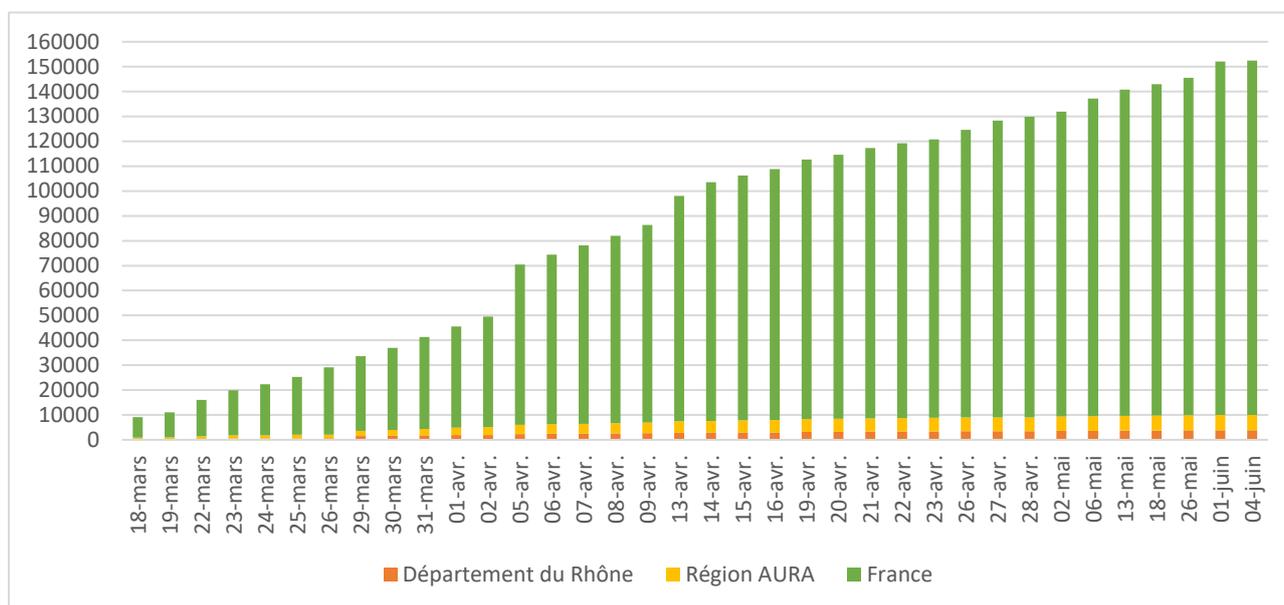


Figure 1 : nombre de cas positifs au SARS-CoV-2 dans le monde entre le 18 mars et le 4 juin 2020 (source OMS).

## CHRONOLOGIE DU VIRUS EN FRANCE MÉTROPOLITAINE

En France, le virus SARS-CoV-2 est officiellement arrivé sur le territoire le 24 janvier 2020. Toutefois, des cas ont été diagnostiqués rétrospectivement en novembre et décembre 2019 à



Colmar (Haut-Rhin) et à Bondy (Seine-Saint-Denis) (voir Figure 2, Figure 3).

Figure 2 : nombre de cas positifs au SARS-CoV-2 en France entre le 18 mars et le 4 juin 2020 (source Ministère des Solidarités et de la Santé).

### Janvier 2020

Dès le début du mois de janvier, le Président de la République, Emmanuel Macron, et la Ministre de la Santé, Agnès Buzyn, mettent en place une cellule de suivi de l'épidémie de pneumonie chinoise tout en informant les ambassades et consulats du risque sanitaire.

En parallèle, le 14 janvier, la Ministre de la Santé, avec l'appui de la Direction Générale de la Santé (DGS), décide d'identifier seize hôpitaux comme lieu de prise en charge de patients éventuels atteints du SARS-CoV-2.

Le 23 janvier, et suite à l'annonce du confinement de la ville de Wuhan en Chine, les liaisons aériennes entre la France et Wuhan sont suspendues mais aucune mesure particulière n'est mise en place aux frontières, contrairement aux recommandations de l'OMS.

Le 24 janvier, trois touristes sont diagnostiqués comme souffrant du SRAS-Cov-2 en France. Il s'agit des premiers cas en Europe. Face à cette apparition de cas sur le territoire national, la Ministre de la Santé active le Centre opérationnel de régulation et de réponses aux urgences sanitaires et sociales (CORRUSS) afin de faire face à l'éventuelle épidémie. Le CORRUSS dresse alors un inventaire des masques disponible sur le territoire français et ordonne le rapatriement des expatriés français de Wuhan et leur mise en quarantaine dès leur retour sur le territoire français dans le centre de vacances de Carry-le-Rouet (Bouches-du-Rhône).

Le 30 janvier, une première commande de masques est passée et le 31 janvier, un premier rapatriement est organisé.

Dans le même temps, l'Institut Pasteur réalise le premier séquençage complet du virus. Ce dernier permet la mise en place de programmes de recherche permettant la recherche d'un vaccin.

### ***Février 2020***

Dès le 1er février, l'ensemble des pays de l'espace Schengen, à l'exception de la France, suspendent les liaisons aériennes avec la Chine.

Les 2 et 8 février, un deuxième et troisième rapatriements d'expatriés français sont organisés. Dans le même temps, cinq nouveaux cas sont identifiés aux Contamines-Montjoie (Haute-Savoie).

Le 14 février, la France enregistre son premier décès des suites du SARS-CoV-2. Il s'agit de l'une des trois personnes identifiées en janvier.

Le 16 février, la Ministre Agnès Buzyn quitte le Ministère de la Santé, Olivier Véran la remplace.

Le 17 février débute un rassemblement évangélique à Mulhouse. Ce rassemblement de 2 500 personnes constitue le premier cluster identifié sur le territoire français.

Le 21 février est organisé le dernier rapatriement de Wuhan. Les personnes ont été placées en quarantaine à Branville (Calvados).

Le 23 février, Olivier Véran déclenche, le plan pour l'Organisation de la réponse du système de santé en situations sanitaires exceptionnelles (ORSAN). Ce plan a pour but de prédéfinir les parcours de soins des patients en cas de situations sanitaires exceptionnelles. Dans ce cas, c'est la version ORSAN EPI-VAC, destinée à la gestion d'une épidémie ou d'une pandémie sur le territoire national pouvant comprendre l'organisation d'une campagne de vaccination exceptionnelle, qui se met en place.

Le 25 février décède le premier patient français à l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière.

Le 26 février a lieu le match entre l'Olympique Lyonnais et la Juventus de Turin à Lyon. Ce match rassemble environ 3 000 supporters turinois alors que la situation dans le nord de l'Italie dégénère et qu'une partie de l'Europe ferme ses frontières avec l'Italie.

Le 28 février, quatre clusters sont identifiés sur le territoire français. Il s'agit des communes de Mulhouse et des Contamines-Montjoie, de l'agglomération de Creil et du département du Morbihan. Enfin, un dernier cluster a été identifié au sein de l'Assemblée nationale. Le gouvernement met en place une cellule de crise. Cette dernière décide de l'interdiction de rassemblement dans l'Oise ainsi que de la fermeture des écoles dans les communes touchées par le virus.

## ***Mars 2020***

Le 5 mars, le rassemblement évangélique de Mulhouse du 17 février est identifié comme un cluster et les hôpitaux de la région Grand-Est commencent à être saturés. Pour faire face à la situation, l'Élysée crée un conseil scientifique Covid-19 afin de l'aider dans ses prises de décisions concernant l'épidémie.

Face à la propagation du virus, le gouvernement décide qu'à partir du 9 mars, seuls les cas graves seront hospitalisés. Les personnes porteuses du virus seront mises en quarantaine à leur domicile. Dans le même temps, Olivier Véran annonce l'interdiction des visites dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD).

Le 12 mars, lors d'une allocution télévisée, le Président de la République Emmanuel Macron annonce la fermeture des crèches, écoles, collèges, lycées et universités. La Ministre du Travail Muriel Pénicaud met alors en place un mécanisme exceptionnel de chômage partiel. Le Ministre de la Santé annonce la déprogrammation de toutes les interventions chirurgicales non urgentes.

Le 13 mars est maintenu le premier tour des élections municipales malgré les préconisations du Conseil scientifique. Le même jour, le porte-avions Charles de Gaulle accoste au port de Brest pour une permission de quelques jours. À la fin de celle-ci, près des deux-tiers de l'équipage seront testés positifs.

Le 14 mars, le stade 3 du plan ORSAN est déclaré. Le Premier ministre Édouard Philippe annonce la fermeture de tous les lieux publics non indispensables à l'exception des pharmacies, des banques, des magasins alimentaires, des stations-essences, des bureaux de tabac et des bureaux de presse.

Le 16 mars, le Président de la République prononce une allocution dans laquelle il déclare le pays en guerre sanitaire et le place en confinement pour quinze jours :

- les frontières sont fermées.
- les déplacements sont réduits au strict minimum.
- le second tour des élections municipales est reporté.
- les masques sont réservés aux personnels soignants.
- les loyers et factures d'eaux, gaz et électricités sont suspendus pour les petites entreprises.

Le 17 mars à midi, la France entre en confinement. Entre-temps, une grande partie de la population quitte son lieu de résidence pour un autre lieu de confinement engendrant des saturations dans les gares et sur les routes.

Le 27 mars, le Premier ministre annonce le prolongement du confinement jusqu'au 15 avril.

## ***Avril 2020***

Le 6 avril, les laboratoires d'analyses médicales sont autorisés à pratiquer les tests RT-PCR permettant la détection du SRAS-CoV-2.

Le 13 avril 2020, Emmanuel Macron annonce le prolongement du confinement jusqu'au 11 mai.

Le 27 avril, la vente de masques dit « grands publics » est autorisée dans les pharmacies et chez les buralistes.

### ***Mai 2020***

Le 11 mai, la France entre dans une période de déconfinement progressif avec une ouverture partielle des lieux publics. Pour autant, les lieux d'enseignement restent fermés.

### ***Juin 2020***

Le 14 juin, le Président de la République annonce la réouverture des écoles, collèges et lycées à partir du 22 juin et ce jusqu'à la fin de l'année scolaire le 3 juillet suivant un protocole sanitaire strict défini par le Ministre de l'Éducation Jean-Michel Blanquer.

Le 28 juin a eu lieu le second tour des élections municipales.

### ***Juillet 2020***

Le 2 juillet, et afin de faire face aux éventuelles expulsions, le Ministre du Logement Julien Denormandie publie une instruction ministérielle interdisant les expulsions sans mesure de relogement.

### ***Août 2020***

Le 1er août, le port du masque devient recommandé dans les lieux publics. Il sera obligatoire à partir du 18 août dans les établissements publics et dans certains lieux de brassage de population à l'instar des magasins ou des gares. À partir du 24 août, certaines communes prennent des arrêtés pour rendre le port du masque obligatoire dans certains espaces de leur collectivité tels que les centres villes.

### ***Septembre 2020***

Le 1er septembre est mis en place le protocole sanitaire 1 à destination des établissements scolaires. Dorénavant, tout élève âgé de 10 ans et plus doit porter un masque en classe et dans la cour de récréation.

Dans le même temps, le gouvernement et les collectivités territoriales se préparent à une éventuelle deuxième vague du virus.

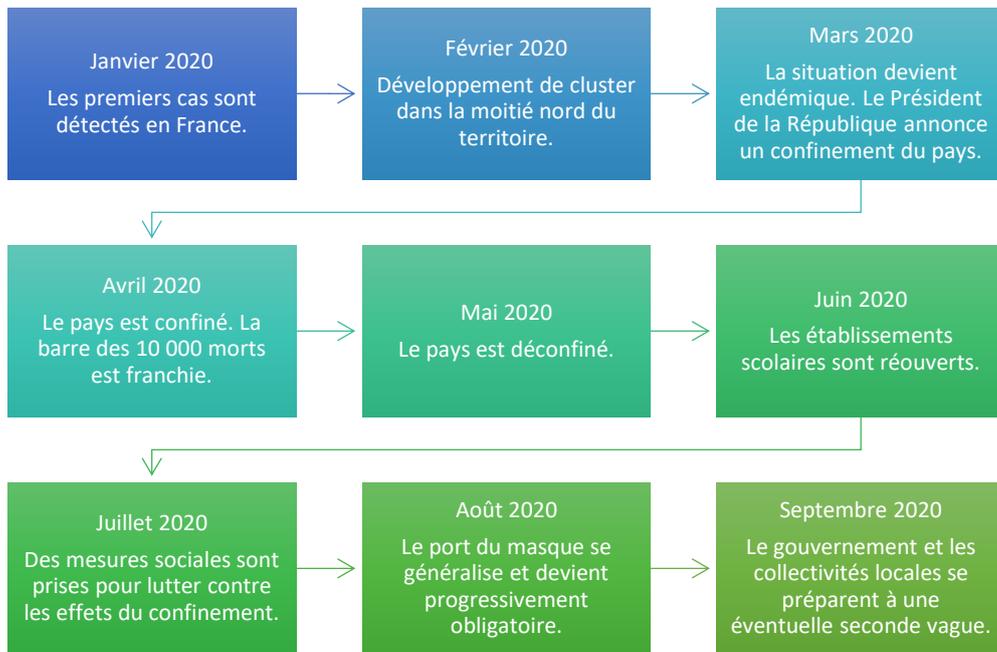


Figure 3: chronologie de la situation sanitaire en France entre janvier et septembre 2020.

## LA CRISE SANITAIRE DANS LE TERRITOIRE DE LA MÉTROPOLE DE LYON

Au sein de la Métropole de Lyon, la crise sanitaire a été anticipée dès le début de l'année 2020. Plusieurs services ont été touchés (voir Figure 4).

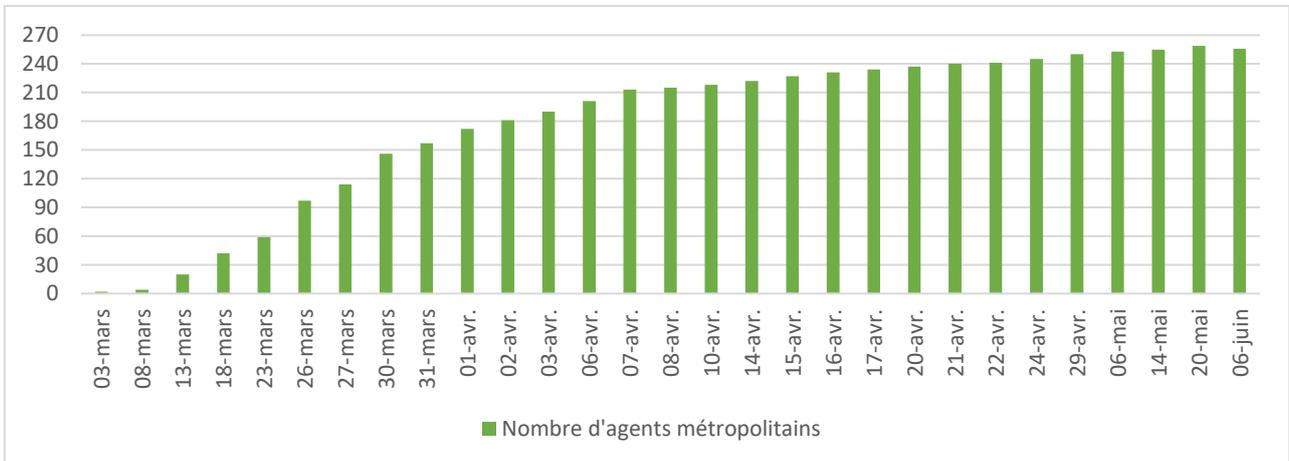


Figure 4 : nombre d'agents métropolitains testés positifs au SARS-CoV-2 entre le 3 mars et le 6 juin 2020 (donnée de la Direction des Ressources Humaines de la Métropole de Lyon).

### Janvier 2020

En janvier, la Mission Sûreté publique, Sécurité et Gestion de Crise a été alertée sur la nécessité de mise à jour du plan de Gestion des Situations de Catastrophes (GESSICAT). Ce plan sert à prévenir toute situation pouvant apparaître sur le territoire métropolitain en apportant un schéma de réponses adaptées. Il prévoit, en l'occurrence, un schéma d'action en cas de crise sanitaire élaboré pour la crise H1N1 de 2009.

En parallèle, et en anticipation de la crise, la Direction Patrimoine et Moyens Généraux de la Métropole de Lyon a commandé un premier stock de masques et de gel hydro alcoolique. Elle a également mis en place une chaîne de gestion permettant d'anticiper les besoins en équipement de protection (EPI) et la distribution de ces derniers via la plateforme logistique Épicentre.

### ***Février 2020***

Dès le mois de février, les services de gestion des ressources humaines ont mis en place un dispositif de gestion de crise sanitaire. Au sein de ce dernier, il a été prévu un déploiement rapide des mesures ainsi qu'une adaptabilité du dispositif aux différents scénarios de la maladie. Il a inclus la mise en quarantaine automatique des personnels métropolitains revenant de voyages dans des zones à risques. Cette quarantaine a pris effet dès le début du mois de février et s'est poursuivie jusqu'à l'annonce de la fermeture des frontières.

Le 24 février un bus contenant des voyageurs en provenance de Turin est bloqué en gare de Lyon-Perrache suite à la suspicion d'un cas de SRAS-CoV-2. Une quarantaine est mise en place pour les passagers du bus ainsi que des agents métropolitains en contact avec eux.

### ***Mars 2020 et le confinement***

Dès le 2 mars, une cellule de crise a été mise en place par la Direction Générale (DG). Cette cellule a rassemblé les membres de la DG, du Cabinet du Président, ainsi que de certains services en fonction des besoins. Elle a permis d'adapter les réponses de la Métropole de Lyon à la crise sanitaire via des remontées de terrain. Cette cellule s'est tenue de manière quotidienne jusqu'au mois de juin où elle ne se réunissait plus que périodiquement. Parmi ses premières actions, elle a ordonné, à l'ensemble des soixante directions de la Métropole de Lyon, la rédaction d'un Plan de Continuité d'Activité (PCA) afin de prévenir les éventuelles annonces gouvernementales.

Le 3 mars, un premier cas de SRAS-CoV-2 a été suspecté au sein de la Direction Adjointe de l'Eau suite à une exposition à une eau potentiellement contaminée. Cette suspicion s'est révélée être positive et a nécessité la mise en quarantaine d'une soixantaine agents de la direction afin de prévenir tout risque de développement d'un cluster. Suite à l'identification d'un premier cas, d'autres services ont été touchés au sein de la Métropole comme l'Institut Départemental de l'Enfance et de la Famille (IDEF) le 9 mars.

Suite à l'annonce du Président de la République concernant le confinement général du 16 mars, les plans de continuité d'activité (PCA) demandés par la cellule de crise ont été mis en place. Une grande partie des agents a été placée en autorisation spéciale d'absence (ASA) service fermé, tandis que d'autres ont pu télétravailler. Malgré tout, 1 500 agents ont été présents tout au long du confinement sur les différents sites de la Métropole de Lyon. En effet, la continuité du service public devait se poursuivre et les locaux surveillés afin de prévenir à toutes dégradations ou pillages. De plus, une Réserve Métropolitaine, composée d'agents métropolitains mis en ASA service fermé,

s'est créée sur la base du volontariat afin d'aider les divers services de la Métropole. Cette présence en continu d'agents a nécessité, de la part de la Direction Patrimoine et Moyens Généraux, leur équipement en masques et en gel hydro alcoolique afin d'assurer leur sécurité.

Dans le même temps, la Métropole a assuré l'approvisionnement en masques et en gel hydro alcoolique des organismes sociaux partenaires tels que les EHPAD ou les services d'aides à domicile. Ces distributions ont eu lieu avec l'aide des agents des directions du social, d'Épicentre et de la réserve métropolitaine durant toute la phase de confinement et de déconfinement jusqu'aux vacances estivales.

En parallèle à la distribution de masques aux organismes sociaux, la Métropole de Lyon, avec l'aide d'Épicentre et de la Direction Adjointe Coordination Territoriale, a entrepris la distribution de masques à destination des habitants des cinquante-neuf communes composant la collectivité. Cette distribution a permis d'apporter un soutien logistique aux équipes communales et de répondre à leurs difficultés d'approvisionnement. Cette distribution a eu lieu entre le 30 avril et le 6 mai.

### ***Mai 2020 et le déconfinement***

En prévision du déconfinement prévu le 11 mai, la cellule de crise, avec l'appui des services de gestion des ressources humaines, a demandé à l'ensemble des directions métropolitaines, la rédaction de plan de reprise d'activité (PRA). Ces plans devaient prévoir un déconfinement progressif des équipes avec des paliers en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

Avec le déconfinement le 11 mai, les services sont donc progressivement revenus en présentiel suivant les dispositions prévues dans leurs PRA. Des mesures sanitaires ont dû être mises en place afin d'assurer leur sécurité :

un espacement des bureaux, quand cela était possible, ou la mise en place de vitres en plexiglas dans les espaces d'accueil.

un affichage des gestes barrières dans l'ensemble des bâtiments métropolitains.

la distribution de gel hydro alcoolique et de masques chirurgicaux puis alternatifs.

Il a fallu, en parallèle du retour des agents sur les sites, assurer la réouverture progressive des lieux administratifs et des lieux publics à l'instar des cent seize collèges métropolitains.

Par la suite, et en prévision d'une deuxième vague, la Métropole de Lyon a entrepris, tout au long des vacances estivales et du mois de septembre, le réapprovisionnement en matériel de protection et a actualisé l'ensemble des PCA suite aux enseignements tirés lors des mois précédents.

## PRÉSENTATION DU PROJET « COLLECTE ACTIVE DES ACTIONS MÉTROPOLITAINES FACE AU COVID-19 »

Le projet « Collecte active des actions métropolitaines face au Covid-19 » est un projet mené par le pôle conseil, collecte et traitement de l'Unité Archives de la Métropole de Lyon. Ce projet a mobilisé une petite partie des agents du pôle à des degrés divers pendant sept mois et a impliqué quatorze directions métropolitaines.

### CONTEXTE DE RÉALISATION DE LA COLLECTE

La collecte menée au sein de l'Unité Archives de la Métropole de Lyon s'inscrit dans une démarche internationale portée conjointement par l'International Council of Archives (ICA) et par l'United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (UNESCO). Ces derniers, ont signé conjointement le 3 avril 2020, et avec d'autres organismes internationaux<sup>2</sup>, une déclaration portant volonté de transformer la menace du COVID-19 en une occasion de soutenir davantage le patrimoine documentaire. Au sein de cette déclaration, ces organisations insistent sur la nécessité de conserver les productions documentaires papier et numérique relatives à la gestion de la pandémie afin d'en constituer une mémoire pour les générations futures.

Outre cette démarche internationale, de nombreux pays, dont la France, ont engagé, sur leur territoire national, de vastes opérations de collectes des archives du SARS-CoV-2.

Dans le cas français, cela est passé par une vaste campagne de collecte. Pour ce faire, les différents services se sont inspirés des campagnes qui avaient été lancées suite aux attentats de Charlie Hebdo en 2015 ou pour les Commémorations de la Grande Guerre en 2018. Cet appel à la collecte des archives, relayé par les médias, a été inauguré par le service d'archives départementales des Vosges au mois d'avril. Il a ensuite été repris par les cent un services départementaux d'archives. Cette vaste collecte, intitulée « Mémoire du confinement », a pour but de recueillir la mémoire de citoyens à travers les documents qu'ils ont produits durant le confinement du printemps 2020. Cette collecte a été complétée au cours de l'année 2020 par des témoignages oraux de personnes ou structures identifiées tels que des hommes politiques, des élus, des directeurs.

---

<sup>2</sup> On retrouve, l'*International Federation of Library Associations*, l'*International Council of Archives*, l'*International Council of Museums*, l'*International Centre of the Study of the Preservation and Restoration of Cultural Property*, le *Co-ordinating Council of Audiovisual Archives Associations*, le *Memory of the World Regional Committee for Africa*, le *Memory of the World Committee for Asia and Pacific* et le *Memory of the World Register for Latin America and the Caribbean*.

## DÉFINITION DES LIMITES DU PROJET

Pour faire écho à ce vaste appel de collecte d'archives, les archivistes de la Métropole de Lyon ont mené, à leur échelle, une opération de collecte des archives sur la pandémie. Cette collecte, débutée au mois de juin 2020 a été définie de la manière suivante :

- du point de vue géographique, la collecte s'est limitée au territoire métropolitain. Elle a inclus la production métropolitaine ainsi que la relation entre la collectivité et les communes qui la composent. Il a également été décidé d'inclure au périmètre les directives gouvernementales impactant l'exercice des compétences de la Métropole de Lyon, ainsi que ses relations avec les organismes nationaux, régionaux et départementaux tels que l'Agence Régionale de Santé ou la Préfecture du Rhône.
- du point de vue chronologique, la collecte s'est focalisée sur la période allant de la préparation du confinement au mois de janvier 2020, à la fin de la phase de déconfinement en septembre 2020. Le choix de se concentrer sur cette période se justifie par le fait que les premières actions en vue d'une lutte contre la pandémie de SARS-Cov-2 ont débuté durant le mois de janvier 2020. Concernant le choix d'arrêter la collecte des archives au mois de septembre, il s'explique par l'achèvement du processus de déconfinement par la Métropole de Lyon avec un retour sur site d'une majorité des agents.
- du point de vue administratif, la collecte s'est focalisée sur les directions et services de la Métropole de Lyon. Il a ainsi été collecté l'ensemble des documents ayant trait aux activités des équipes dans le cadre de leurs missions et illustrant la continuité de service public qui a été mis en place durant la pandémie. De plus, ce choix a permis de ne pas empiéter sur la collecte « Mémoire de confinement » réalisée par les Archives Départementales du Rhône et de la Métropole de Lyon, tout en conservant la mémoire des actions de la Métropole de Lyon qui est une collectivité territoriale unique en France.

## MODALITÉS D'EXÉCUTION DE LA COLLECTE

Les modalités d'exécution de cette collecte des archives du SARS-CoV-2 ont été définies au mois de juin 2020 selon les règles suivantes :

- la collecte s'est faite sous une forme active, c'est-à-dire que, contrairement à l'usage, les agents de l'Unité Archives de la Métropole de Lyon, mobilisés sur le projet, sont allés à la recherche des documents d'archives auprès des services. Cette démarche est assez novatrice pour les équipes de l'Unité puisque, à l'accoutumé, ce sont les services qui sollicitent les archivistes.
- la collecte a été réalisée sous forme d'entretien avec les responsables des directions et des services versants avant que ceux-ci ne versent leurs archives. Cela a permis de mieux cerner

les missions qui ont mobilisé les équipes durant la première phase de la pandémie, rendant ainsi la compréhension des documents plus aisée.

- la collecte a eu lieu uniquement sur des documents numériques car la majorité des agents étaient en télétravail.
- enfin, exceptionnellement aucun bordereau de versement n'a été demandé aux directions et services avant le versement de leurs documents, puisque seules des copies étaient collectées. De plus, aucun tri n'a été opéré au sein des dossiers par les services. Cela a permis d'obtenir une vision d'ensemble de toute leur production documentaire. Les tris ont été effectués par la suite au moment du traitement des archives.

## CALENDRIER DE RÉALISATION

Le projet « Collecte active des actions métropolitaines face au Covid-19 » a débuté officiellement le 4 juin 2020 avec l'envoi d'un courriel de demande de rendez-vous aux directeurs de 21 directions métropolitaines comme l'indique le tableau ci-dessous. Cet envoi a touché des directions exerçant des compétences dans les domaines variés suivant :

- le social.
- le politique et l'administratif.
- les relations avec les communes ou avec les usagers.
- l'éducation
- la gestion de la salubrité publique.
- l'aménagement urbain.
- l'économique.
- l'informatique.

Par la suite, la collecte s'est organisée avec une prise de rendez-vous avec le responsable de la direction permettant de dresser une évaluation des documents qui seront versés à l'Unité Archives. Ultérieurement à cet échange, un accès a été ouvert sur le serveur de l'Unité Archives afin que le responsable de la direction puisse verser ses archives correspondant à la période du SRAS-CoV-2. Enfin, le traitement de l'ensemble de ces documents s'est déroulé entre juin 2020 et janvier 2021.

| Date                     | Actions  |
|--------------------------|--|
| <b>04 juin 2020</b>      | Lancement du projet et premier contact des directions et services  |
| <b>05 juin 2020</b>      | Entretien avec la Direction Adjointe Service et Projets Supports   |
| <b>15 juin 2020</b>      | Entretien avec la Direction Adjointe Coordination Territoriale et Projets Patrimoniaux et relance des directions et des services |
| <b>16 juin 2020</b>      | Entretien avec la Mission Sûreté Publique, Sécurité et Gestion de Crise  |
| <b>19 juin 2020</b>      | Entretien avec la Direction de l'Information et de la Communication  |
| <b>23 juin 2020</b>      | Entretien avec la Direction Voirie, Végétal et Nettoyement et le Service Patrimoine végétal                                      |
| <b>25 juin 2020</b>      | Entretien avec la Direction Vie à Domicile et Vie en Établissement   |
| <b>26 juin 2020</b>      | Entretien avec la Direction Ressources, Logistique et Moyens Généraux  |
| <b>29 juin 2020</b>      | Entretien avec la Direction Eau et Déchet  |
| <b>30 juin 2020</b>      | Entretien avec la Maison Départementale et Métropolitaine des Personnes Handicapées et avec la Direction des Ressources Humaines |
| <b>07 juillet 2020</b>   | Entretien avec l'Institut Départemental de l'Enfance et de la Famille  |
| <b>09 juillet 2020</b>   | Entretien avec la Direction Assemblées et Vie de l'Institution   |
| <b>14 septembre 2020</b> | Relance des services   |
| <b>4 août 2020</b>       | Entretien avec la Direction de l'Éducation   |
| <b>15 septembre 2020</b> | Entretien avec la Direction Patrimoine et Moyens Généraux  |
| <b>28 octobre 2020</b>   | Entretien avec la Direction Innovation et Action Économique  |
| <b>22 janvier 2021</b>   | Archivage des dossiers de pilotage du projet   |
| <b>Février 2021</b>      | Clôture du projet et rédaction du guide de recherche   |

Tableau 1 : calendrier du projet "Collecte active des actions métropolitaines face au Covid-19".

# PRÉSENTATION DU FONDS

Le fonds Actions métropolitaines face au Covid-19 est un fonds clos qui couvre la période allant de janvier à septembre 2020. Il est composé uniquement de documents numériques.

## IDENTIFICATION

**Référence** : 20003 Op.

**Intitulé** : Actions métropolitaines face au Covid-19.

**Dates extrêmes** : janvier - septembre 2020.

**Liste des versements composant le fonds** : ce fonds est composé de 16 versements :

- 7001 WM, versement de la Direction Adjointe Services et Projets Supports (entré sous le numéro 20066 aff).
- 7009 WM, versement de la Mission Sûreté Publique, Sécurité et Gestion de Crise (entré sous le numéro 20082 aff).
- 7012 WM, versement du Service Patrimoine Végétal (entré sous le numéro 20104 aff).
- 7019 WM, versement de la Direction de l'Information et de la Communication (entré sous le numéro 20141 aff).
- 7020 WM, versement de la Direction Voirie, Végétal et Nettoyement (entré sous le numéro 20097 aff).
- 7052 WM, versement de la Direction Adjointe Eau et Assainissement (entré sous le numéro 20172 aff).
- 7064 WM, versement de la Maison Départementale et Métropolitaine des Personnes Handicapées (entré sous le numéro 20171 aff).
- 7067 WM, versement de la Direction Adjointe Ressources, Logistiques et Moyens Généraux (entré sous le numéro 20203 aff).
- 7075 WM, versement de la Direction Adjointe Coordination Territoriale et Projets Partenariaux (entré sous le numéro 20096 aff).
- 7076 WM, versement de la Direction Adjointe Conditions et Qualité de Vie au Travail (entré sous le numéro 20112 aff).
- 7077 WM, versement de l'Institut Départemental de l'Enfance et de la Famille (entré sous le numéro 20142 aff).
- 7078 WM et 7125WM, versements de la Direction Vie en Établissement (entré sous le numéro 20170 aff).
- 7079 WM, versement de la Direction Vie à Domicile (entré sous le numéro 20187 aff).
- 7080 WM, versement de la Direction Innovation et Action Économique (entré sous le numéro 20170 aff).
- 7134 WM, versement de l'Unité Archives (entré sous le numéro 21027 aff).

- 7182 WM, versement de la Direction Assemblée et Vie de l'Institution (entré sous le numéro 21045 aff).

**Support** : la collecte s'est effectuée uniquement sur des documents au format numérique. Concernant les fichiers bureautiques et les tableurs, ces derniers ont été migrés sous format pérenne PDF avec, dans le cas des fichiers xls, la conservation des onglets. Concernant les photographies, celles-ci ont été migrées au format JPG 2000. Enfin, pour les fichiers vidéo et audio, ceux-ci sont conservés au format MP4. Ces choix de format de fichiers ont été faits en s'appuyant sur les recommandations du Référentiel Général d'Interopérabilité.

## CONTEXTE

**Modalité d'entrée** : par collecte active auprès des producteurs.

**Statut du fonds** : archives publiques.

## CONTENU ET STRUCTURE

**Importance matérielle au moment de la collecte** : le volume des archives versées au sein de l'Unité archives représentait 8,215 Go.

**Modalité de tri** : le tri a été effectué durant le traitement des versements. Il a concerné les doubles, les documents incomplets les documents ne concernant pas la gestion de la crise. Ces documents seront éliminés du serveur de l'Unité Archives au cours d'une prochaine campagne d'élimination

**Importance matérielle après traitement** : au total et à l'issue du traitement, le volume d'archives conservées à titre historique représente 3,638 Go tandis que le volume d'archives à détruire s'élève à 1,034 Go.

**Accroissement du fonds** : fonds clos.

**Mode de classement** : les documents produits par les différentes directions ont suivi un plan de classement similaire composé de trois parties :

- une partie prévision de la crise. Cette partie n'a pas été utilisée pour tous les versements puisque certains versements ne comportaient pas documents correspondant à cette période.
- une partie gestion de crise qui couvre la période allant de mars au 11 mai 2020. Dans cette partie ont également été intégré les documents ayant traités à des actions débutées durant le confinement à l'instar de la distribution d'équipements de protection aux communes.
- une partie post-crise qui couvre la période du déconfinement entre le 11 mai et le mois de septembre 2020. Cette partie recouvre toutes les actions menées par les directions de la Métropole de Lyon lors du déconfinement. Elle intègre également la préparation de certaines directions métropolitaines à une éventuelle deuxième vague.

**Niveau de description** : au sein du fonds, chaque document a été décrit à la pièce et comporte, par conséquent, une cote propre. Aucune description au dossier n'a été réalisée pour l'ensemble du fonds.

#### CONDITIONS D'ACCÈS ET D'UTILISATION

**Langue** : l'ensemble de ces documents sont rédigés en français.

**Communication** : en application des articles L.213-1 et L.213-2 du Code du Patrimoine, et afin de protéger les personnes, les documents sont soumis à un délai de communicabilité de 50 ans. En effet, nombre de documents contiennent des données à caractère personnel ou des éléments pouvant porter préjudices aux agents métropolitains. Seules les photographies du Service Parcs et Jardins sont librement communicables et accessibles par le logiciel de la cellule Photothèque Phraséa. Enfin, concernant la documentation du projet, celle-ci est accessible librement, à l'exception des comptes rendus de réunions et des enregistrements des entretiens.

**Conditions de consultation** : pour toute demande de dérogation de communicabilité de ces documents avant expiration de leur délai de communicabilité, merci de contacter l'Unité Archives de la Métropole de Lyon.

**Instrument de recherche** : le présent guide de recherche constitue le seul instrument de recherche.

#### CONTRÔLE DE LA DESCRIPTION

**Note de l'archiviste** : ce guide de recherche a été rédigé par Charlène GAYDON, archiviste à l'Unité archives de la Métropole de Lyon et responsable du projet.

**Règles ou convention** : ce guide de recherche a été élaboré conformément à la norme générale et internationale de description archivistique ISAD(G) du Conseil International des Archives, 2ème édition, Ottawa, 2000.

**Date de la description** : cette notice a été rédigée en février 2021.

# PRÉSENTATION DES SERVICES PRODUCTEURS

## CABINET DU PRÉSIDENT

### ***Direction de l'Information et de la Communication***

La Direction de l'Information et de la Communication (DIRCOM) est une direction rattachée au Cabinet du Président. La direction a pour mission d'informer les habitants sur les projets, les politiques et les actions de la Métropole. Elle cible en priorité le public local et notamment les habitants du territoire métropolitain. Elle assure donc :

- la délivrance d'informations de service pour les habitants.
- la participation aux changements de comportement des habitants.
- la visibilité de la Métropole de Lyon sur le territoire.

Afin de réaliser sa mission, la direction est composée de quatre pôles :

- le pôle Politiques publiques et projets, composé de chargés de communication. Ces derniers travaillent sur un champ large recouvrant les actions et dispositifs métropolitains relatifs aux politiques publiques.
- le pôle Promotion du territoire et des évènements qui travaille sur une stratégie de diffusion des contenus, sur la valorisation du territoire, les partenariats et les évènements de la Métropole de Lyon.
- le pôle Web et édition qui travaille sur les supports d'informations de la Métropole de Lyon que ce soit le MET' papier ou numérique, les réseaux sociaux ou le site officiel grandlyon.com.
- le pôle Finances et achats.

## DÉLÉGATION TERRITOIRES ET PARTENARIATS (DTP)

### ***Direction Adjointe Services et Projets Supports***

La direction Adjointe Services et Projets Supports est composée de 24 agents. Elle est intégrée à la Direction Relation aux Territoires et aux Usagers (DRTU).

La Direction Adjointe assure au sein de la Métropole de Lyon une mission de gestion des demandes d'information et des réclamations des usagers. Elle a notamment en charge le dispositif de Gestion des Réclamations Communautaires (GRECO), ouvert au public en 2012, qui assure l'assistance aux usagers utilisateurs des services métropolitains.

Ce dispositif, qui reçoit environ 80 000 demandes par an, possède un centre de contact qui se charge de :

- prendre en charge toutes les sollicitations en multicanal (téléphone, courriel, formulaire internet).
- répondre aux questions courantes des usagers.
- qualifier et rediriger les demandes auprès des services quand nécessaire.
- délivrer les réponses relayées par les services.
- assurer un suivi du traitement des demandes.
- être en soutien des services et des mairies pour l'utilisation de l'outil et organiser avec eux une coordination régulière (modes de collaboration, volumes traités, qualité, point sur les délais de traitement contractualisés).

En plus du suivi de ce dispositif, la Direction Adjointe assure la conception, la réalisation et le déploiement de procédures et d'outils métiers nécessaires à la réalisation des missions de la DRTU.

### ***Direction Adjointe Coordination Territoriale et Projets Partenariaux***

La Direction Adjointe Coordination Territoriale et Projet Partenariaux est intégrée à la direction Relations aux Territoires et aux Usagers (DRTU). Elle a en charge l'animation des instances de dialogue entre la Métropole de Lyon et les communes la composant.

## **DÉLÉGATION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, EMPLOI ET SAVOIRS (DDEES)**

### ***Direction Innovation et Action Économique***

La Direction Innovation et Action Économique (DIAE) assure, pour le compte de la Métropole de Lyon, le pilotage de la politique publique de développement économique et de compétitivité de la collectivité. Cette politique a pour objectif de créer les conditions de la croissance des entreprises et de l'emploi sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Les priorités de cette politique sont :

- l'attractivité et la compétitivité du tissu industriel à travers une politique de soutien à l'innovation dans les domaines d'excellence du territoire.
- le déploiement d'une offre de service de proximité pour répondre aux besoins de l'ensemble des entreprises.
- la mise en œuvre d'une stratégie foncière et immobilière pour garantir la qualité de l'offre d'accueil des entreprises sur l'agglomération tout en régulant le marché pour préserver la qualité de l'aménagement du territoire.

Pour piloter cette politique publique, la DIAE est organisée en quatre services :

- le Service Développement Local et Proximité qui a pour vocation d'accompagner à la création et au développement des entreprises de l'agglomération en leur proposant des services adaptés à leurs besoins.
- le service implantation et immobilier d'entreprise a pour mission d'accompagner les projets d'implantation d'entreprise et de garantir une offre d'accueil économique. Il doit répondre aux besoins des entreprises du territoire, en matière d'immobilier et de foncier.
- le service innovation a pour vocation de co-construire le développement d'une offre de service complète et lisible à destination des entreprises souhaitant innover et des porteurs de projet souhaitant créer leur start-up.
- le service université est un service commun entre la Ville de Lyon et la Métropole. Ce service accompagne le site universitaire de la Métropole dans sa stratégie de développement et de conforter le rôle de l'Université de Lyon comme ensemble de la stratégie pour le site.

## DÉLÉGATION DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE, HABITAT ET ÉDUCATION (DDSHE)

### ***Institut Départemental de l'Enfance et de la Famille***

L'Institut Départemental de l'Enfance et de la Famille (IDEF) est composé de quatre-cent-vingt agents. Il est intégré à la Direction Enfance et Famille. L'institut a en charge l'organisation de l'accueil d'urgence des mineurs de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) ainsi que des jeunes mères. Ainsi, au sein de l'institut se côtoient :

- le pavillon mères-enfants.
- la pouponnière.
- le foyer pour les enfants de trois à dix-huit ans.

Les axes d'intervention de l'IDEF sont l'accueil, l'évaluation, l'accompagnement des enfants et des adolescents ainsi que l'aide à l'orientation. Afin d'accueillir cette population en souffrance, l'institut est situé dans un domaine de douze hectares aux abords du Parc de Parilly. En 2017, l'IDEF a accueilli mille trente-huit mineurs.

### ***Direction Vie à Domicile***

La Direction Vie à Domicile fait partie de la Direction Personnes Âgées et Personnes Handicapées (PAPH). Cette direction est en charge de conduire les politiques en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, qui peuvent être dépendantes ou non et vivant à leur domicile.

La direction se compose :

- d'un pôle Projets et Acteurs Domicile qui aide au maintien à domicile des personnes. Ce pôle est en relation avec les Services d'Aide à Domicile (SAD) qui sont au nombre de cent soixante-dix sur le territoire métropolitain et qui disposent de différents statuts et particularités.
- d'un pôle Gestion des dispositifs.
- d'un pôle gestion comptable des prestations.

Les missions de la direction Vie à Domicile, œuvrant pour le maintien à domicile des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, sont :

- la contribution à la prévention de la perte d'autonomie.
- l'aide à l'accompagnement pour le maintien à domicile au travers du versement des prestations.
- l'accompagnement à domicile de qualité.
- le développement d'une offre de service adaptée.

### ***Direction Vie en Établissement***

La Direction Vie en Établissement (DVE) fait partie de la Direction Personnes Âgées et Personnes Handicapées (PAPH). Cette direction est en charge de conduire les politiques en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, qui peuvent être dépendantes ou non et accueillies en établissement.

La direction se compose :

- d'un pôle Développement et Accompagnement des Services.
- d'un pôle Gestion comptable des prestations.
- d'un pôle Gestion des dispositifs.

Les missions de la direction Vie en Établissement, œuvrant pour l'adaptation et l'amélioration continue de la qualité de l'offre d'accompagnement des personnes âgées et des personnes adultes en situation de handicap en établissement et services, sont :

- le pilotage de l'évolution de l'offre.
- l'accompagnement des établissements dans une démarche partenariale.
- le contrôle des structures pour un accompagnement de qualité et adapté et pour une participation à la protection des personnes vulnérables.
- la fixation des tarifs des établissements et services.
- la prise en charge de la dépendance des personnes âgées en établissement.
- la prise en charge des frais d'hébergement et d'accompagnement des personnes handicapées adultes et des personnes âgées.
- l'instruction des demandes d'aide sociale.

## ***Maison Départementale et Métropolitaine des Personnes Handicapées***

Les Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH) ont été créées par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, afin de répondre à huit missions :

- informer les personnes en situation de handicap ou leurs proches.
- les écouter et les accueillir.
- les aider à formuler leur projet de vie.
- évaluer leurs besoins.
- élaborer un plan de compensation.
- organiser la Commission des Droits de l'Autonomie qui prend les décisions.
- suivre la mise en œuvre des mesures de compensation.
- accompagner les personnes.

Les MDPH ont un personnel pluridisciplinaire composé de psychologues, médecins, travailleurs sociaux, administratifs afin de toucher à tous les types de handicaps. Ces personnels sont mis à disposition par le Département où se trouve la MDPH ainsi que par l'État. De plus, et afin de remplir leurs missions de soutien aux personnes handicapées, les MDPH s'appuient sur des partenaires extérieurs tels que Pôle Emploi.

Depuis l'entrée en application de la Loi MAPTAM le 1er janvier 2015, la MDPH du Rhône s'est scindée en 2 directions qui fonctionnent sur le même principe et en étroite collaboration :

- la MDPH du Rhône qui agit sur le territoire du département du Rhône et dont l'entité de tutelle est le Département.
- la MDMPH de la Métropole qui agit sur le territoire de la Métropole et dont l'entité de tutelle est la Métropole.

La MDMPH s'appuie sur le réseau des Maisons De la Métropole (MDM) qui constituent le premier interlocuteur des usagers en les accueillant, réceptionnant leurs demandes et participant au traitement des dossiers. Les MDM assurent l'instruction et l'évaluation des dossiers des personnes adultes qui sont par la suite complétés et précisés par la MDMPH avant que celle-ci donne la décision finale. Concernant les dossiers d'enfants, la MDMPH instruit, évalue et rend la décision.

Afin de maintenir une certaine autonomie dans les prises de décisions, celles-ci ne sont pas exécutées par la MDMPH mais elles sont transmises aux autorités chargées de mettre en œuvre les décisions.

### ***Direction de l'Éducation***

La Direction Éducation (DE) a en charge l'exercice de la politique éducative et des collèges en collaboration avec l'Éducation nationale. La Métropole de Lyon prend ainsi en charge la construction, l'entretien, l'équipement et le fonctionnement des quatre-vingt collèges publics du territoire ainsi que le recrutement et la rémunération des agents des collèges (hors personnel enseignant). La direction contribue également au développement des actions éducatives en fonction des projets d'établissement. Ces actions s'inscrivent dans le cadre des quatre grands parcours de la réforme des collèges :

- le parcours prévention santé à travers la lutte contre le harcèlement et l'éducation aux médias
- le parcours avenir via un dispositif « bourses aux stages » pour les Réseaux d'Éducation Prioritaires.
- le parcours éducation artistique et culturel avec le dispositif collèges au cinéma.
- le parcours citoyen via le Conseil métropolitain des jeunes et l'encouragement aux actions portant à favoriser l'égalité entre les filles et les garçons et la lutte contre les discriminations.

De plus, la direction assure le versement des dotations annuelles nécessaires au bon fonctionnement des établissements publics ainsi que des établissements privés sous contrat d'association.

## **DÉLÉGATION DÉVELOPPEMENT URBAIN ET CADRE DE VIE (DDUCV)**

### ***Direction Eau et Déchets***

La Direction Eau et Déchets (ED) est composée de deux directions adjointes, celle de l'eau et de l'assainissement et celle de gestion des déchets. Les missions de la direction relèvent de l'intérêt général dans le domaine des services publics locaux et elles ont pour finalité la prise en charge des politiques publiques financées par les usagers (facture d'eau et taxe d'enlèvement des ordures ménagères).

### ***Direction Adjointe Eau et Assainissement***

La Direction Adjointe Eau et Assainissement a la responsabilité du cycle de l'eau sur le territoire de la Métropole de Lyon. Elle assure la distribution, le captage, l'entretien du réseau, et l'assainissement de l'eau pour les cinquante-neuf communes qui composent le territoire métropolitain. La direction adjointe se compose de deux services :

- le premier est en charge de l'exploitation des services d'eau et d'assainissement.
- le second est responsable des études et des travaux.

### ***Direction Adjointe Gestion des Déchets***

La Direction Adjointe Gestion des déchets assure la réduction, la collecte, le traitement et la valorisation des déchets ménagers. Elle fonctionne sur le modèle du cycle de vie des déchets et se compose de 4 services :

- le premier est en charge de l'étude et de la prévention des déchets.
- le deuxième est responsable du pilotage de la collecte.
- le troisième est en charge du traitement et de la valorisation énergétique.
- le dernier est chargé du traitement et de la valorisation de la matière.

### ***Direction Voirie, Végétal et Nettoyement***

La Direction Voirie, Végétal, Nettoyement (VVN) a pour vocation d'offrir aux bénéficiaires du domaine public un cadre de vie de qualité répondant à la fois au développement économique et urbain tout en veillant à assurer la sécurité, l'optimisation des déplacements des usagers et une gestion durable des espaces naturels. Elle est composée de cinq-cent-cinquante agents investis dans les domaines du patrimoine de voirie, de la mobilité urbaine, des voies rapides et tunnels, du patrimoine végétal et du nettoyage.

La direction « Voirie, Végétal et Nettoyement » est composée :

- du Service Patrimoine Voirie (PVO) qui organise l'activité de Voirie
- du service Voies Rapides et Tunnels (VRT) qui gère douze tunnels, trente-deux kilomètres de voies rapides et seize kilomètres d'autoroutes déclassées (A6-A7). La supervision des tunnels et des voies rapides est assurée 24h/24 par les opérateurs des postes de commande Comet.
- du Service Voirie Mobilité Urbaine (VMU) qui a en charge l'application opérationnelle des politiques de déplacements sur le territoire de la Métropole de Lyon.
- du Service Patrimoine Végétal (PVE) qui a en charge l'aménagement et l'entretien des espaces verts et du patrimoine arboré, ainsi que la gestion des parcs de la Métropole de Lyon.
- du Service Nettoyement qui assure un service de qualité à plus d'un million de métropolitains sur un territoire de cinq-cent-trente-trois kilomètres carrés et organise les opérations de viabilité hivernale. Le service incarne l'autorité organisatrice du nettoyage et intervient sur le nettoyage et la sécurisation de l'espace public.

### ***Service Patrimoine Végétal***

Le Service Patrimoine Végétal (PVE) fait partie de la Direction Voirie, Végétal et Nettoyement (VVN). Elle a en charge l'aménagement et l'entretien des espaces verts et du patrimoine arboré, ainsi que la gestion des parcs de la Métropole de Lyon. Elle est organisée en 4 entités :

- l'Unité Ingénierie et Prospective qui assure une expertise et des conseils en arboriculture urbaine et paysager en appui aux services de la Métropole et des partenaires externes. L'unité assure aussi une expertise et des conseils en matière de stratégie et d'usage des outils administratifs.
- l'Unité Nature et Fleuves qui pilote le suivi et la gestion des quatre-vingt-quatre milles arbres d'alignement de la Métropole de Lyon, l'entretien des espaces verts proches des rives, l'information et la pédagogie auprès des usagers, la gestion et l'entretien du parc technologique à Saint-Priest, du parking des Panettes à Meyzieu, de vingt-un haltes fluviales, de vingt œuvres d'art sur les rives de Saône et de sept œuvres d'art à la Cité Internationale. Enfin, l'unité assure l'aide au développement de la navette fluviale Vaporetto et l'accueil de bateaux dans la darse de Confluence.
- l'Unité Parcs et Jardins est composé du pôle Patrimoine vert et Technique et du pôle Stratégie et Information. Les agents de ces deux pôles interviennent sur une dizaine de sites avec pour mission de favoriser la biodiversité et la qualité paysagère, de développer la conservation de variétés locales, d'accueillir les publics quotidiens et lors d'évènements, d'informer et d'éduquer à l'environnement, de préserver, d'entretenir et de valoriser le patrimoine et d'inscrire les pratiques dans une démarche de développement durable.

## DÉLÉGATION GÉNÉRALE RESSOURCES (DGR)

### ***Direction Ressources Humaines***

La Direction «Ressources Humaines assure la politique ressources humaines de la Métropole de Lyon en œuvrant pour la carrière des agents et en prenant en compte les besoins et spécificités des métiers. Elle se compose :

- d'une Direction Adjointe Administration des Ressources Humaines.
- d'une Direction Adjointe Conditions et Qualité de Vie au Travail ».
- d'une Direction Adjointe Emploi-Développement des Compétences.
- d'une Direction Adjointe Pilotage et Modernisation des Ressources Humaines.

Associé à ces directions adjointes se trouve un service en charge des relations sociales ainsi que la Mission Diversité. De plus, la direction possède des services de proximité au sein de chaque délégation.

### ***Direction Patrimoine et Moyens Généraux***

La Direction Patrimoine et Moyens Généraux (DPMG) assure, pour l'ensemble des délégations, directions et services de la Métropole de Lyon, un appui technique et logistique. La direction est composée de huit cent agents et assure au quotidien les opérations de construction,

de maintenance, de gestion du patrimoine, ainsi que l'ensemble des moyens généraux de la collectivité.

### ***Mission Sûreté Publique, Sécurité et Gestion de Crise***

La Mission Sûreté Publique, Sécurité et Gestion de Crise (SSGC) a été créée en 2014. Elle est composée de 4 agents et est intégrée à la Direction Patrimoine et Moyens Généraux (DPMG). Cette mission a en charge :

- la gestion de crise interne à la Métropole de Lyon.
- la gestion de l'occupation illicite du patrimoine de la Métropole de Lyon.
- la gestion des astreintes de la Direction Générale et de la Direction du Patrimoine et des Moyens Généraux.
- la sûreté des sites et des manifestations de la Métropole de Lyon.

### ***Direction Adjointe Ressources, Logistique et Moyens Généraux***

La Direction Adjointe Ressources, Logistique et Moyens Généraux (RLMG) est intégrée à la Direction Patrimoine et Moyens-Généraux (PMG). La direction a pour mission d'assurer un appui technique et logistique à l'ensemble de la Métropole de Lyon.

### ***Assemblées et Vie de l'Institution***

La Direction Assemblée et Vie de l'Institution (DAVI) a en charge toute la gestion de la vie politique de la Métropole de Lyon. Elle est composée de deux services :

- le Service Gestion et Animation des Assemblées qui assure la gestion, l'animation et le suivi des instances de gouvernance de la Métropole de Lyon, la gestion des arrêtés réglementaires et des délégations de signatures, la tenue des registres des actes administratifs, la production des états de présence et la présence des élus dans d'autres instances et l'information du citoyen sur les décisions prises.
- le Service Ressources, Statut de l'Élu et Moyens Affectés qui assure la gestion des services liés à la mise en œuvre du statut de l'élu et le secrétariat des Vice-Présidents et des Conseillers délégués ainsi que la gestion des moyens affectés.

## BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

### PÉRIODIQUES

CLERC Anne, Résilience et Covid-19, Archivistes !, juillet-septembre 2020, numéro 134, p.32.

CLERC Anne (dir.), Dossier Mémoires du confinement, Archivistes !; octobre-décembre 2020, numéro 135, pp. 26-37.

### PUBLICATION

Direction Interministérielle du Numérique et du Système d'Information et de Communication de l'Etat, Référentiel Général d'Interopérabilité : standardiser, s'aligner et se focaliser pour échanger efficacement, décembre 2015.

### SITES INTERNET

Organisation Mondiale de la Santé. Nouveau coronavirus (2019-nCoV) [en ligne]. OMS [Page consultée le 1 février 2021]. Disponible sur : <https://www.who.int/fr/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019>

Gouvernement français. Informations Coronavirus [en ligne]. Gouvernement [Page consultée le 1 février 2021]. Disponible sur : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Ministère des Solidarités et de la Santé. Coronavirus [en ligne]. Ministère des Solidarités et de la Santé [Page consultée le 1 février 2021]. Disponible sur : <https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/>

Institut Pasteur. Tout sur SARS-CoV-2 / COVID-19 à l'Institut Pasteur [en ligne]. Institut Pasteur [Page consultée le 1 février 2021]. Disponible sur : <https://www.pasteur.fr/fr/sars-cov-2-covid-19-institut-pasteur>

International Congress of Archives. Déclaration de l'UNESCO : Transformer la menace du COVID-19 en une occasion de soutenir davantage le patrimoine documentaire [en ligne]. ICA [Page consultée le 1 février 2021]. Disponible sur : <https://www.ica.org/fr/declaration-de-l-unesco-transformer-la-menace-du-covid-19-en-une-occasion-de-soutenir-davantage-le>

## ANNEXES

### ANNEXE 1 : LISTE DES VERSEMENTS COMPOSANT LE GUIDE DE RECHERCHE.

Ce guide de recherche est constitué à partir des versements suivants :

| N° de versement | Service versant  | Date d'entrée | Volume   |
|-----------------|--|---------------|----------|
| 7001 WM         | Direction Adjointe Services et Projets Supports                      | 05/06/2020    | 16 Mo    |
| 7009 WM         | Mission Sûreté Publique, Sécurité et Gestion de Crise                | 17/06/2020    | 1 240 Mo |
| 7012 WM         | Service Patrimoine Végétal   | 02/07/2020    | 424 Mo   |
| 7019 WM         | Direction de l'Information et de la Communication                    | 17/07/2020    | 64 Mo    |
| 7020 WM         | Direction Voirie, Végétal et Nettoyement                             | 29/06/2020    | 191 Mo   |
| 7052 WM         | Direction Adjointe Eau et Assainissement                             | 20/08/2020    | 17 Mo    |
| 7064 WM         | Maison Départementale et Métropolitaine des Personnes Handicapées    | 13/08/2020    | 15 Mo    |
| 7067 WM         | Direction Adjointe Ressources, Logistique et Moyens Généraux         | 06/10/2020    | 103 Mo   |
| 7075 WM         | Direction Adjointe Coordination Territoriale et Projets Partenariaux | 23/06/2020    | 816 Mo   |
| 7076 WM         | Direction Adjointe Conditions et Qualité de Vie au Travail           | 07/07/2020    | 7 Mo     |
| 7077 WM         | Institut Départemental de l'Enfance et de la Famille                 | 28/07/2020    | 31 Mo    |
| 7078 WM         | Direction Vie en Établissement                                       | 24/08/2020    | 241 Mo   |
| 7079 WM         | Direction Vie à Domicile   | 27/08/2020    | 35 Mo    |
| 7080 WM         | Direction Innovation et Action Économique                            | 31/10/2020    | 85 Mo    |
| 7125 WM         | Direction Vie en Établissement                                       | 24/08/2020    | 259 Mo   |
| 7134 WM         | Unité Archives   | 27/01/2021    | 94 Mo    |
| 7182WM          | Direction Assemblée et Vie de l'Institution                          | 22/02/2021    | 0,004 Mo |

ANNEXE 2 : LISTE DES PAYS TOUCHÉS PAR LE SRAS-CoV-2 CLASSÉS PAR DATE DE DÉTECTION DU VIRUS AU SEIN DE LA POPULATION (SOURCE OMS).

| Pays concernés   | Date de détection du virus dans la population |
|--|---|
| Chine  | 17 novembre 2019                              |
| Thaïlande  | 13 janvier 2020                               |
| Japon  | 14 janvier 2020                               |
| Corée du Sud   | 19 janvier 2020                               |
| États-Unis   | 20 janvier 2020                               |
| Népal, Singapour   | 23 janvier 2020                               |
| Vietnam, France  | 24 janvier 2020                               |
| Malaisie, Australie  | 25 janvier 2020                               |
| Canada   | 26 janvier 2020                               |
| Cambodge, Sri Lanka  | 27 janvier 2020                               |
| Allemagne  | 28 janvier 2020                               |
| Finlande, Italie, Émirats arabes unis  | 29 janvier 2020                               |
| Inde, Philippines  | 30 janvier 2020                               |
| Russie, Suède  | 31 janvier 2020                               |
| Royaume-Uni  | 1 <sup>er</sup> février 2020                  |
| Espagne  | 2 février 2020                                |
| Belgique   | 4 février 2020                                |
| Égypte   | 14 février 2020                               |
| Iran   | 19 février 2020                               |
| Israël, Liban  | 21 février 2020                               |
| Afghanistan, Bahreïn, Irak, Koweït, Oman, Suisse   | 24 février 2020                               |
| Algérie  | 25 février 2020                               |
| Autriche, Brésil, Croatie, Géorgie, Macédoine du Nord, Norvège, Pakistan, Roumanie   | 26 février 2020                               |
| Danemark, Estonie, Grèce   | 27 février 2020                               |
| Lituanie, Mexique, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nigéria, Saint-Marin  | 28 février 2020                               |
| Azerbaïdjan, Biélorussie, Équateur, Monaco, Qatar  | 29 février 2020                               |
| Arménie, Tchéquie, Islande, Irlande, Luxembourg  | 1 <sup>er</sup> mars 2020                     |
| République dominicaine, Indonésie, Jordanie, Lettonie, Maroc, Portugal, Arabie Saoudite, Sénégal, Tunisie  | 2 mars 2020                                   |
| Andorre, Argentine, Chili, Gibraltar, Ukraine  | 3 mars 2020                                   |
| Pologne, Slovénie  | 4 mars 2020                                   |
| Bosnie-Herzégovine, Hongrie, Liechtenstein, Palestine, Afrique du Sud  | 5 mars 2020                                   |
| Bhoutan, Cameroun, Colombie, Iles Féroé, Vatican, Serbie, Slovaquie  | 6 mars 2020                                   |
| Maldives, Maltes, Pérou, Moldavie, Togo  | 7 mars 2020                                   |
| Bangladesh, Bulgari, Costa Rica, Paraguay  | 8 mars 2020                                   |
| Albanie, Chypre  | 9 mars 2020                                   |
| Brunei, Jamaïque, Mongolie, Panama   | 10 mars 2020                                  |
| Bolivie, Burkina Faso, République démocratique du Congo, Turquie   | 11 mars 2020                                  |
| Côte d'Ivoire, Honduras  | 12 mars 2020                                  |
| Antigua-et-Barbuda, Iles Caïmans, Cuba, Curaçao, Guyana, Kosovo, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Trinité-et-Tobago  | 13 mars 2020                                  |
| République centrafricaine, Guinée équatoriale, Eswatini, Éthiopie, Gabon, Ghana, Guinée, Kazakhstan, Kenya, Mauritanie, Namibie, Porto Rico, Soudan, Venezuela | 14 mars 2020                                  |
| République du Congo, Guatemala, Rwanda, Sainte-Lucie, Seychelles, Suriname, Uruguay  | 15 mars 2020                                  |
| Somalie, Ouzbékistan   | 16 mars 2020                                  |

|  |                            |
|--|----------------------------|
| <b>Aruba, Bahamas, Bénin, Guam, Libéria, Monténégro, Tanzanie</b>  | 17 mars 2020               |
| <b>Barbade, Bermudes, Djibouti, Gambie, Groenland, Kirghizistan, Maurice, Montserrat, Saint-Martin, Zambie</b> | 18 mars 2020               |
| <b>Tchad, Salvador, Fidji, Nouvelle-Calédonie, Nicaragua, Niger</b>  | 19 mars 2020               |
| <b>Cap-Vert, Haïti, Ile de Man, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Timor Oriental, Zimbabwe</b>                        | 20 mars 2020               |
| <b>Angola, Érythrée, Madagascar, Ouganda</b>   | 21 mars 2020               |
| <b>Grenade, Mozambique, Syrie</b>  | 23 mars 2020               |
| <b>Belize, Dominique, Laos, Birmanie, Iles Turques-et-Caïques</b>  | 24 mars 2020               |
| <b>Libye</b>   | 25 mars 2020               |
| <b>Anguilla, Guinée-Bissau, Mali, Saint-Christophe-et-Niévès</b>   | 26 mars 2020               |
| <b>Iles Mariannes du Nord</b>  | 29 mars 2020               |
| <b>Botswana, Burundi, Sierra Leone</b>   | 1 <sup>er</sup> avril 2020 |
| <b>Malawi</b>  | 3 avril 2020               |
| <b>Malouines</b>   | 5 avril 2020               |
| <b>Sao-Tomé-Et-Principe, Soudan du Sud</b>   | 6 avril 2020               |
| <b>Saint-Pierre-et-Miquelon</b>  | 8 avril 2020               |
| <b>Yémen</b>   | 10 avril 2020              |
| <b>Comores, Tadjikistan</b>  | 1 <sup>er</sup> mai 2020   |
| <b>Lesotho</b>   | 14 mai 2020                |
| <b>Salomon</b>   | 4 octobre 2020             |
| <b>Wallis-et-Futuna</b>  | 19 octobre 2020            |
| <b>Iles Marshall</b>   | 28 octobre 2020            |
| <b>Vanuatu</b>   | 11 novembre 2020           |
| <b>États fédérés de Micronésie</b>   | 10 janvier 2021            |

ANNEXE 3 : NOMBRE DE PERSONNES TESTÉES POSITIVES AU SRAS-CoV-2 DANS LE MONDE, EN FRANCE, DANS LA RÉGION AUVERGNE RHÔNE-ALPES ET DANS LE DÉPARTEMENT DU RHÔNE ENTRE LE 18 MARS ET LE 4 JUIN 2020 (SOURCE OMS ET MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ).

| Dates    | Monde     | France  | Région Auvergne Rhône-Alpes | Département du Rhône |
|----------|-----------|---------|-----------------------------|----------------------|
| 18 mars  | 194 213   | 9 134   | 858                         | 220                  |
| 19 mars  | 213 254   | 10 995  | 1 014                       | 267                  |
| 22 mars  | 318 000   | 16 018  | 1 431                       | 381                  |
| 23 mars  | 338 307   | 19 856  | 1 738                       | 491                  |
| 24 mars  | 378 041   | 22 302  | 1 857                       | 491                  |
| 25 mars  | 416 916   | 25 233  | 2 093                       | 532                  |
| 26 mars  | 467 710   | 29 155  | 2 093                       | 658                  |
| 29 mars  | 657 140   | 33 640  | 3 594                       | 1 509                |
| 30 mars  | 715 660   | 36 949  | 4 022                       | 1 645                |
| 31 mars  | 777 798   | 41 289  | 4 388                       | 1 778                |
| 01 avril | 853 200   | 45 622  | 4 849                       | 1 935                |
| 02 avril | 928 437   | 49 576  | 5 184                       | 1 935                |
| 05 avril | 1 174 652 | 70 478  | 6 026                       | 2 363                |
| 06 avril | 1 244 421 | 74 390  | 6 234                       | 2 391                |
| 07 avril | 1 316 988 | 78 167  | 6 439                       | 2 453                |
| 08 avril | 1 391 890 | 82 048  | 6 628                       | 2 528                |
| 09 avril | 1 476 819 | 86 334  | 6 875                       | 2 638                |
| 13 avril | 1 807 308 | 98 076  | 7 490                       | 2 887                |
| 14 avril | 1 873 265 | 103 573 | 7 620                       | 2 931                |
| 15 avril | 1 958 511 | 106 206 | 7 845                       | 3 021                |
| 16 avril | 2 029 930 | 108 847 | 7 986                       | 3 021                |
| 19 avril | 2 281 714 | 112 606 | 8 400                       | 3 234                |
| 20 avril | 2 355 853 | 114 657 | 8 478                       | 3 273                |
| 21 avril | 2 431 890 | 117 324 | 8 615                       | 3 315                |
| 22 avril | 2 520 522 | 119 151 | 8 718                       | 3 356                |
| 23 avril | 2 588 068 | 120 804 | 8 801                       | 3 376                |
| 26 avril | 2 844 712 | 124 575 | 9 030                       | 3 487                |
| 27 avril | 2 914 507 | 128 339 | 9 013                       | 3 491                |
| 28 avril | 2 982 688 | 129 859 | 9 039                       | 3 514                |
| 02 mai   | 3 467 321 | 131 863 | 9 386                       | 3 648                |
| 06 mai   | 3 623 803 | 137 150 | 9 492                       | 3 653                |
| 13 mai   | 4 223 047 | 140 734 | 9 674                       | 3 696                |
| 18 mai   | 4 679 511 | 142 903 | 9 781                       | 3 745                |
| 26 mai   | 5 459 528 | 145 555 | 9 926                       | 3 793                |
| 01 juin  | 6 136 085 | 152 091 | 9 989                       | 3 818                |
| 04 juin  | 6 475 644 | 152 444 | 9 998                       | 3 810                |

ANNEXE 4 : NOMBRE D'AGENTS MÉTROPOLITAINS TESTÉS POSITIFS AU SARS-CoV-2 ENTRE LE 3 MARS ET LE 6 JUIN 2020 (SOURCE DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE LA MÉTROPOLE DE LYON).

| Dates    | Nombre d'agents |
|----------|-----------------|
| 03 mars  | 2               |
| 08 mars  | 4               |
| 13 mars  | 20              |
| 18 mars  | 42              |
| 23 mars  | 59              |
| 26 mars  | 97              |
| 27 mars  | 114             |
| 30 mars  | 146             |
| 31 mars  | 157             |
| 01 avril | 172             |
| 02 avril | 181             |
| 03 avril | 190             |
| 06 avril | 201             |
| 07 avril | 213             |
| 08 avril | 215             |
| 10 avril | 218             |
| 14 avril | 222             |
| 15 avril | 227             |
| 16 avril | 231             |
| 17 avril | 234             |
| 20 avril | 237             |
| 21 avril | 240             |
| 22 avril | 241             |
| 24 avril | 245             |
| 29 avril | 250             |
| 06 mai   | 253             |
| 14 mai   | 255             |
| 20 mai   | 259             |
| 06 juin  | 256             |

ANNEXE 5 : NOMBRE D'AGENTS MÉTROPOLITAINS TESTÉS POSITIFS AU SARS-CoV-2 PAR DÉLÉGATIONS (SOURCE DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE LA MÉTROPOLE DE LYON).

| <b>Délégation</b>   | <b>Nombre de cas</b> |
|---|----------------------|
| <b>Délégation Développement Urbain et Cadre de Vie</b>                          | 80                   |
| <b>Délégation Développement Solidaire, Habitat et Éducation</b>                 | 116                  |
| <b>Délégation Générale Ressources et Délégation Territoires et Partenariats</b> | 45                   |
| <b>Délégation Développement Économique, Emploi et Savoirs</b>                   | 15                   |
| <b>TOTAL</b>  | 256                  |

## ANNEXE 6 : DÉCLARATION DE L'UNESCO « TRANSFORMER LA MENACE DU COVID-19 EN UNE OCCASION DE SOUTENIR DAVANTAGE LE PATRIMOINE DOCUMENTAIRE » (03 AVRIL 2020).



### Transformer la menace du COVID-19 en une occasion de soutenir davantage le patrimoine documentaire

La pandémie du COVID-19 a déjà été déclarée par de nombreux pays comme la plus grave urgence sanitaire de l'histoire moderne. La manière dont le monde réagit à cette crise mondiale sans précédent fera partie des livres d'histoire. Les institutions de mémoire, notamment les archives nationales, les bibliothèques, les musées, ainsi que les organismes d'enseignement et de recherche, enregistrent déjà les décisions et les actions prises qui aideront les générations futures à comprendre l'ampleur de la pandémie et son impact sur les sociétés.

Dans ce contexte et dans le cadre de cette crise sanitaire mondiale, le patrimoine documentaire est une ressource importante pour fournir une perspective historique sur la manière dont les gouvernements, leurs citoyens et la communauté internationale ont fait face aux pandémies dans le passé.

Plusieurs pays ont déjà émis des ordonnances pour la préservation méticuleuse des documents officiels liés à la pandémie. Cela souligne non seulement la gravité de la situation actuelle, mais aussi l'importance des institutions de mémoire pour fournir les documents ou les ressources de gestion de l'information nécessaires pour comprendre, contextualiser et surmonter de telles crises à l'avenir. Dans le même temps, les archives des expressions artistiques et créatives de l'humanité, qui constituent une partie essentielle de notre patrimoine documentaire, sont une source de connectivité sociale et de résilience pour les communautés du monde entier.

L'UNESCO, par le biais du programme "Mémoire du monde", est prête à soutenir tous les États membres qui souhaitent préserver les documents officiels liés au COVID-19 dans le cadre de la recommandation de l'UNESCO 2015 concernant la préservation du patrimoine documentaire et l'accès à ce patrimoine, y compris sous forme numérique.

Quatre domaines clés exigent un partage des responsabilités entre les États membres, les institutions de mémoire et les citoyens pour répondre au COVID-19 - et se préparer à répondre aux futures pandémies. Ces domaines reposent, entre autres, sur les valeurs éducatives, sociales, scientifiques et artistiques communes du patrimoine documentaire.

Premièrement, il est nécessaire d'amplifier la coopération nationale et internationale en matière de préservation et d'accessibilité du patrimoine documentaire. Cela se fait par le biais du réseau des comités nationaux et régionaux du programme "Mémoire du monde" de l'UNESCO. À cette fin, l'UNESCO s'appuie également sur la solidarité internationale entre ses partenaires, notamment la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des institutions (IFLA), le Conseil international des archives (ICA), le Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels (ICCROM), le Conseil international des musées (ICOM) et le Conseil de coordination des associations d'archives audiovisuelles (CCAAA), pour n'en citer que quelques-uns.

Deuxièmement, les États membres doivent accroître les investissements dans la préservation et l'accessibilité du patrimoine documentaire en vue de réduire et de gérer les risques de catastrophes. La plupart des institutions de mémoire dépendent de l'aide publique et les commandes de "refuge sur place" ont inévitablement eu des effets dévastateurs sur leurs flux de revenus. Par conséquent, à l'avenir, l'investissement de l'État - avec l'investissement du secteur privé - sera vital pour leur fonctionnement efficace et leur survie finale. Il est louable que les institutions de mémoire aient fait preuve d'une résistance

extraordinaire en continuant, dans le contexte de cette crise sanitaire mondiale, à servir le public par des expositions gratuites en ligne, en mettant à disposition des copies numérisées de manuscrits anciens et en s'engageant efficacement auprès des citoyens sur les médias sociaux. Elles doivent également disposer des ressources et des droits nécessaires pour collecter des documents - tant des documents officiels que de la société en général, en ligne et hors ligne - afin de garantir une documentation aussi complète que possible sur la crise.

Troisièmement, il est important, aujourd'hui plus que jamais, que les institutions de mémoire deviennent encore plus facilement accessibles aux chercheurs, aux décideurs politiques, aux professionnels des médias, aux scientifiques et à la communauté au sens large. Comprendre comment les dirigeants ont réagi aux urgences sanitaires dans le passé peut éclairer les décisions des décideurs politiques d'aujourd'hui. Les scientifiques peuvent également utiliser les archives des épidémies passées pour améliorer leurs méthodes et identifier la meilleure ligne de conduite à adopter pour contrer la propagation de nouvelles maladies. Plus généralement, les documents de source primaire donnent des indications sur les aspects socio-économiques, politiques et culturels de toute pandémie qui mettent en perspective les perceptions actuelles du COVID-19. En outre, grâce à l'accès à distance, les institutions de mémoire et autres dépôts pourraient aider les communautés à se connecter les unes aux autres et fournir une aide psychosociale par le biais d'enregistrements de cultures, de langues et d'expressions créatives partagées.

En outre, les archives audiovisuelles et les archives des médias de service public s'emploient à documenter la pandémie, notamment la manière dont les verrouillages touchent presque chaque individu, la manière dont les gouvernements font face à cette crise sanitaire et économique, la manière dont les médias y réagissent, ainsi que la manière dont de nouvelles expressions de solidarité émergent et contribuent à l'accélération du rythme de la numérisation, une grande partie de la main-d'œuvre et des jeunes scolarisés devant recourir au travail et à l'enseignement à distance.

En outre, la préservation et la mise à disposition de ces sources primaires peuvent permettre de sensibiliser le public et de le faire participer aux procédures de santé publique, en s'appuyant sur les enseignements de l'histoire.

Enfin, les individus, les décideurs politiques et la communauté scientifique sont encouragés à apprécier la valeur d'utilité des institutions de mémoire en tant que détenteurs de la mémoire du monde dans toutes ses manifestations, y compris les pandémies et la réponse du monde à celles-ci. Les archives, les bibliothèques et les musées ont toujours été les gardiens d'informations fiables et de qualité. Avec la désinformation croissante autour de la pandémie du COVID-19, les institutions de mémoire peuvent collecter, cataloguer et diffuser des informations factuelles et scientifiques et fournir des perspectives critiques et comparatives. En fin de compte, grâce à leurs efforts de conservation de la documentation sur les réactions dominantes au COVID-19, ce sont elles qui façonneront la représentation de cette pandémie pour les générations futures.

Cet appel à une responsabilité partagée est clairement exprimé dans les archives du programme d'éradication de la variole de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), inscrites au registre international de la Mémoire du monde de l'UNESCO en 2017. En 1966, l'OMS a lancé un programme mondial pour éradiquer la variole, une maladie qui affligeait l'humanité depuis des millénaires. En 1980, l'Assemblée mondiale de la santé de l'OMS a confirmé l'éradication de la variole. Les archives du programme d'éradication de la variole fournissent un compte-rendu documentaire des décisions et des actions prises pour l'éradication de la maladie et guident tout effort similaire pour la suppression des maladies actuelles.

Il est donc essentiel que nous garantissions l'existence d'un dossier complet sur la pandémie du COVID-19, afin de pouvoir prévenir une autre épidémie de cette nature ou mieux gérer l'impact de tels événements mondiaux sur la société à l'avenir.

Cosigné :

Moez Chakchouk, Sous-Directeur général pour la Communication et l'information, UNESCO.

Gerald Leitner, Secrétaire général, IFLA.

David Fricker, Président, ICA.

Peter Keller, Directeur général, ICOM.

Webber Ndoro, Directeur général, ICCROM.

Toby Seay, Président, CCAAA.

Papa Momar Diop, Vice-président, ARCMOW (Comité régional de la Mémoire du monde pour l'Afrique).

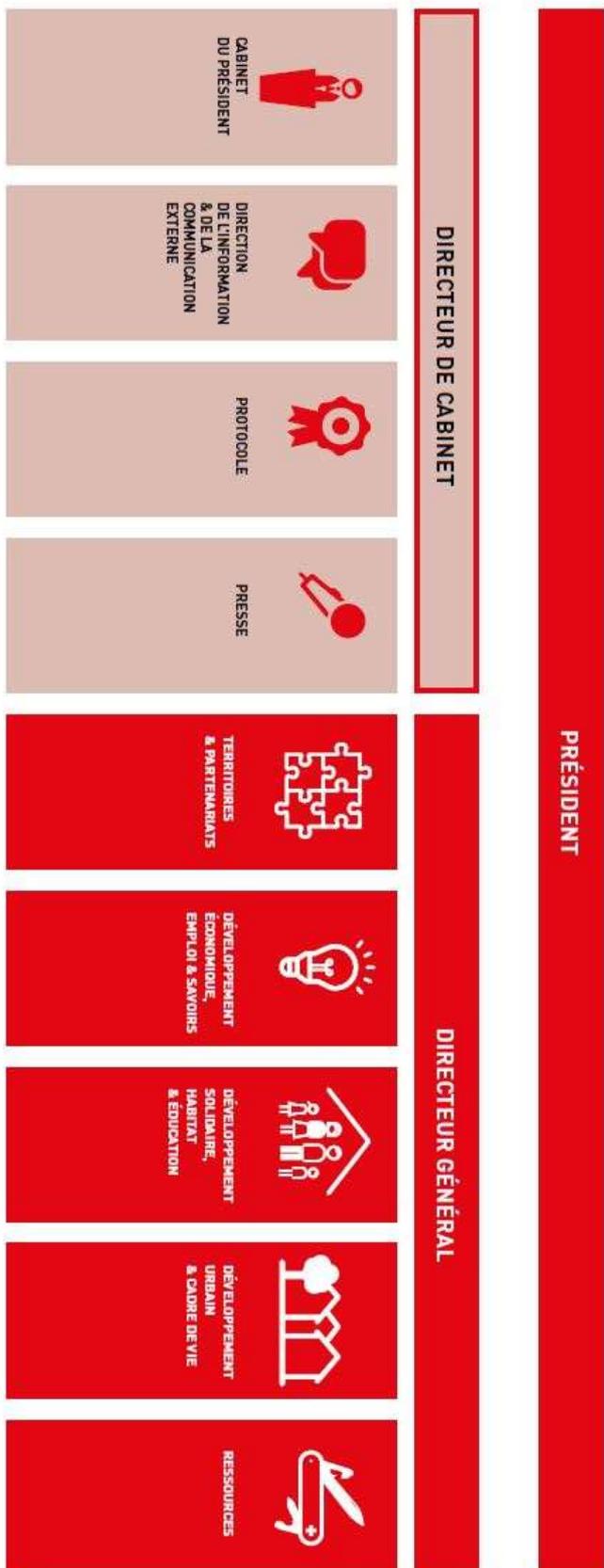
Kwibae Kim, Président, MOWCAP (Comité régional de la Mémoire du monde pour l'Asie et le Pacifique).

Sandra Moresco, Présidente, MOWLAC (Comité régional de la Mémoire du monde pour l'Amérique latine et les Caraïbes).



ANNEXE 7 : ORGANIGRAMME GÉNÉRAL DE LA MÉTROPOLE DE LYON (13 FÉVRIER 2020).

Organisation  
de l'administration métropolitaine



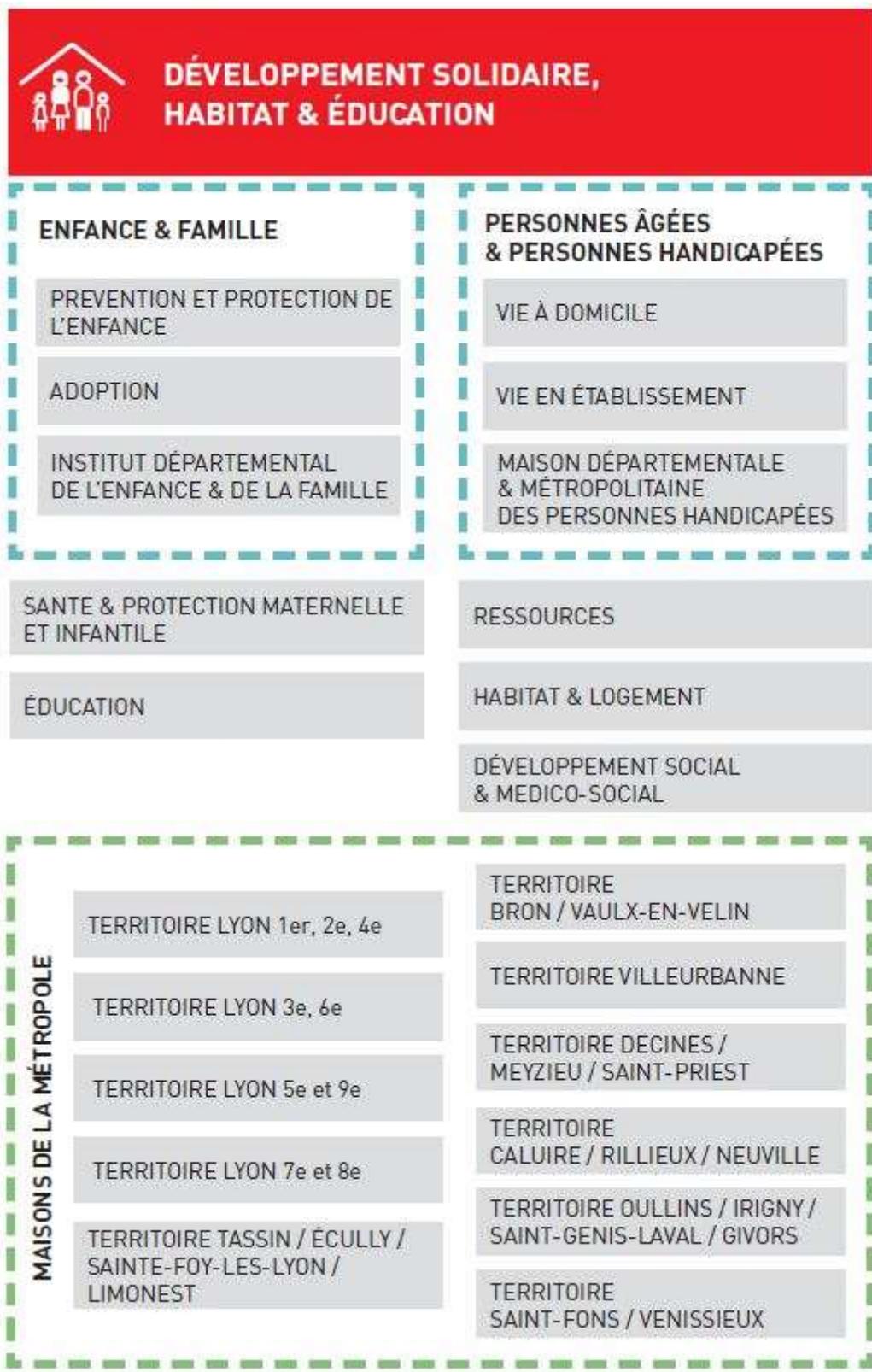
ANNEXE 8 : ORGANIGRAMME DE LA DÉLÉGATION TERRITOIRES ET PARTENARIATS (09 MARS 2020).



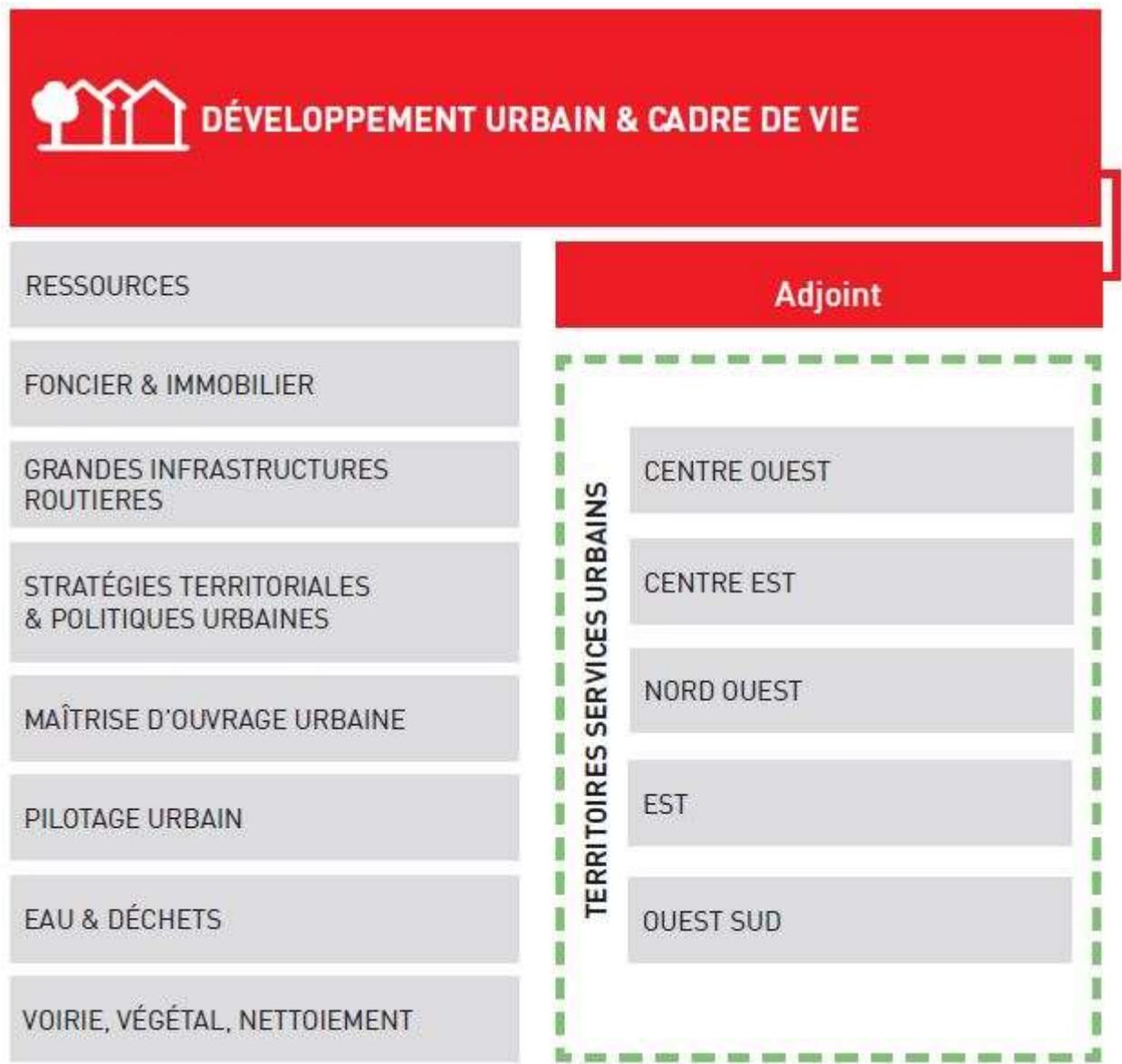
ANNEXE 9 : ORGANIGRAMME DE LA DÉLÉGATION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, EMPLOI ET SAVOIRS (03 SEPTEMBRE 2020).



ANNEXE 10 : ORGANIGRAMME DE LA DÉLÉGATION DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE, HABITAT ET ÉDUCATION (10 MARS 2020).



ANNEXE 11 : ORGANIGRAMME DE LA DÉLÉGATION DÉVELOPPEMENT URBAINE ET CADRE DE VIE (17 JUILLET 2019).



ANNEXE 12 : ORGANIGRAMME DE LA DÉLÉGATION GÉNÉRAL RESSOURCES 09 MARS 2020).



## SIGLES

### - A -

AARPE : Service Accueil et Accompagnement Rencontre Parents Enfants

ACTP : Allocation Compensatrice pour Tierce Personne

ADAPEI : Association Départementale de Parents et d'Amis de Personnes Handicapées Mentales

AJ : Accueil de Jour

AJM : Accueil de Jour Médicalisé

ALGED : Association Lyonnaise de Gestion d'Établissement pour Personnes Déficiences

AMAHC : Association pour une Meilleure Autonomie des Personnes Handicapées Psychique dans la Cité

AME : Service Accueil Mère-Enfants

AMPH : Association Mornantaise pour l'Accueil des Personnes Handicapées

APA : Aide Personnalisée d'Autonomie

APAJH : Association pour Adultes et Jeunes Handicapées

APF : Association France Handicap

APF : Service Accompagnement, Partenariat et Familles

ARCMOW : Memory of the World Regional Committee for Africa

ARHM : Action Recherche Handicap et Santé Mentale

ARS : Agence Régionale de Santé

ASA : Autorisation Spéciale d'Absence

ASE : Aide Sociale à l'Enfance

AURA : Région Auvergne Rhône-Alpes

### - B -

BTP : Bâtiment et Travaux Publics

### - C -

CAJ : Centre d'Accueil de Jour

CARSAT : Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé du Travail

CCAAA : Co-ordinating Council of Audiovisual Archives Associations

CHSCT : Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

CMR : Comité Métropolitain de Relance

CODEL : Comité de Délégation

CODIR : Comité Directeur

CORRUSS : Centre Opérationnel de Régularisation et de Réponses aux Urgences Sanitaires et Sociales

CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie

CTM : Comité Territorial des Maires

**- D -**

DAVI : Direction Assemblées et Vie de l'Institution  
DDEES : Délégation Développement Économique, Emploi et Savoirs  
DDSHE : Délégation Développement Solidaire, Habitat et Éducation  
DDUCV : Délégation Développement Urbain et Cadre de Vie  
DE : Direction de l'Éducation  
DEA : Direction Eau et Assainissement  
DG : Direction Générale  
DGR : Délégation Générale Ressources  
DGS : Direction Générale de la Santé  
DIAE : Direction de l'Innovation et l'Action Économique  
DIRCOM : Direction de l'Information et de la Communication  
DPMG : Direction Patrimoine et Moyens Généraux  
DRTU : Direction Relation aux Territoires et aux Usagers  
DTP : Délégation Territoires et Partenariats  
DVAD : Direction Vie à Domicile  
DVE : Direction Vie en Établissement

**- E -**

ED : Direction Eau et Déchets  
EHPAD : Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes  
EMS : Établissement Médico Social  
EPI : Équipement de Protection Individuel  
ES : Établissement de Santé  
ESAT : Établissement et Service d'Aide par le Travail  
ESSMS : Établissement ou Service Social et Médico-Social

**- F -**

FA : Foyer d'Accueil  
FAM : Foyer d'Accueil Médicalisé  
FH : Foyer d'Hébergement  
FV : Foyer de Vie

**- G -**

GESSICAT : Gestion des Situations de Catastrophes  
GRECO : Gestion des Réclamations Communautaires

**- H -**

HCL : Hospices Civiles de Lyon

HCSP : Haut Conseil de la Santé Publique

- I -

ICA : International Council of Archives

ICCROM : International Centre of the Study of the Preservation and Restauration of Cultural Property

ICOM : International Council of Museums

IDEF : Institut Départemental de l'Enfance et de la Famille

IFLA : International Federation of Library Associations

IME : Institut Médico-Éducatif

- L -

LCH : Service Logistique et Conditions d'Hébergement

LCR : Lônes et Coteaux du Rhône

- M -

MAS : Maison d'Accueil Spécialisée

MCS : Mission Coordination des Services

MDM : Maison De la Métropole

MDMPH : Maison Départementale et Métropolitaine des Personnes Handicapées

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

MOWCAP : Memory of the World Committee for Asia and Pacific

MOWLAC : Memory of the World Register for Latin America and the Caribbean

- O -

OMA : Ordures Ménagères et Assimilés

OMS : Organisation Mondiale de la Santé

ON : Ouest Nord

ORLOGES : Office Rhodanien du Logement Social

ORSAN : Organisation de la Réponse du Système de Santé en Situations Sanitaires Exceptionnelles

ORSAN EPI-VAC : Organisation de la Réponse du système de Santé en Situations Sanitaires Exceptionnelles, gestion d'une Épidémie ou d'une pandémie sur le territoire national pouvant comprendre l'organisation d'une campagne de vaccination exceptionnelle

ORSEC : Organisation de la Réponse de Sécurité Civile

OSE : Œuvre de Saint Léonard

- P -

PAPH : Personne Âgée et Personne Handicapée

PCA : Plan de Continuité d'Activité

PCH : Prestation de Compensation du Handicap

PdA : Porte des Alpes  
PdS : Portes du Sud  
PF : Service Placement Familiale  
PN : Plateau Nord  
PRA : Plan de Reprise d'Activité  
PVE : Service Patrimoine Végétal  
PVO : Service Patrimoine Voirie

**- R -**

RA : Rhône Amont  
RLMG : Direction Adjointe Ressources, Logistique et Moyens Généraux  
RT-PCR : Reverse Transcriptase Polymerase Chain Reaction

**- S -**

SAAD : Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile  
SAD : Service d'Aide à Domicile  
SAJ : Service d'Accueil de Jour  
SAT : Service d'Accueil Temporaire  
SAVS : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale  
SESSD : Service d'Éducation Spécialisée et de Soins à Domicile  
SHA : Solution Hydro Alcoolique  
SSGC : Mission Sûreté Publique, Sécurité et Gestion de Crise  
SSIAD: Service de Soins Infirmiers à Domicile

**- T -**

TPE: Très Petite Entreprise

**- U -**

UNESCO: United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization  
USLD : Unité de Soins de Longue Durée  
USPPI : Urgence de Santé Publique de Portée Internationale

**- V -**

VDS : Val de Saône  
VMU : Service Voirie Mobilité Urbaine  
VRT : Service Voies Rapides et Tunnels  
VVN : Direction Voirie, Végétal et Nettoyement  
VY : Val d'Yzeron